



**PRÉFET
DE L'ISÈRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

2022 RAPPORT D'ACTIVITÉS

DES SERVICES DE L'ÉTAT EN ISÈRE





Au moment où ce rapport vous parviendra, mes fonctions de représentant de l'État en Isère s'achèveront.

Ce rapport est l'occasion pour moi de rendre hommage aux femmes et aux hommes qui servent l'État dans ce magnifique département, marqué par un dynamisme et une richesse d'acteurs qui sont remarquables. Ils ne doivent pas faire oublier nos concitoyens en situation de précarité et ceux de nos quartiers qui nécessitent un appui soutenu.

Puisse ce rapport rendre compte, sans viser à l'exhaustivité, de la diversité des missions accomplies quotidiennement dans de très nombreux domaines de la vie du département et de ceux qui y vivent ou viennent découvrir la beauté de ses sites et de son riche patrimoine. Vous pourrez bien souvent aller plus loin dans la découverte des missions des agents de l'État en regardant les informations disponibles en ligne sur de nombreux domaines.

Le début de l'année 2022 a été marqué par la fin de la crise sanitaire, la reprise économique et la baisse du taux de chômage. Les effets du conflit en Ukraine sont naturellement venus, comme partout ailleurs, apporter de nouvelles contraintes et la nécessité d'une action résolue en faveur du pouvoir d'achat. Les dispositifs massifs mis en place par le Gouvernement et la mobilisation de l'ensemble des acteurs du département ont permis à celui-ci de maintenir sa dynamique au long de l'année et la question des métiers en tension liée aux difficultés de recrutement est restée d'actualité toute l'année. Il reste que de nombreux dispositifs sont également mobilisés autour des questions essentielles que sont l'accès au logement, l'insertion par l'activité économique, la réussite éducative ou la citoyenneté.

2022 a aussi été une année d'engagement permanent pour nos forces de l'ordre et de sécurité : policiers, gendarmes, douaniers, pompiers et tant d'autres sont quotidiennement mobilisés pour notre sécurité, qui demeure un objectif prioritaire pour l'action de l'État dans les dimensions complémentaires que sont la prévention et la sanction. Je remercie les femmes et les hommes engagés dans cette belle mission et qui font régulièrement preuve de courage, de sang froid et de détermination pour protéger les personnes et les biens et porter secours lorsque c'est nécessaire.

L'année 2023 est désormais bien entamée et elle témoigne aussi de l'engagement des agents de l'État dans tous les domaines. Mon successeur, Louis LAUGIER, à qui je souhaite beaucoup de succès, vous en rendra compte l'année prochaine !

Bonne lecture de ce rapport à toutes et à tous !

Laurent PRÉVOST
Préfet de l'Isère

ÉDITO	3
1 Assurer la sécurité de la population iséroise	7
1. Garantir la sécurité de tous	8
2. Lutter contre l'insécurité routière	14
3. Protéger les citoyens face aux risques	15
4. Assurer la sécurité sanitaire	18
5. Lutter contre la fraude	20
2 Accélérer la transition écologique et énergétique	23
1. Décliner une stratégie « Eau, Air, Sol » en Isère	24
2. Permettre la transition énergétique	24
3. Assurer la sobriété foncière	26
4. Décarboner l'industrie et les transports	26
5. Maîtriser la consommation de la ressource en eau	27
6. Préserver la biodiversité	28
7. Soutenir la transition agricole et alimentaire	29
3 Soutenir la compétitivité, la réindustrialisation et l'innovation	31
1. Soutenir l'activité économique en déployant les plans d'investissements nationaux	32
2. Accompagner le rebond de l'activité économique iséroise	33
3. Renforcer la résilience économique et sociale du département	34
4. Faciliter l'accès à l'emploi	34
4 Garantir la cohésion sociale et la cohésion des territoires	37
1. Faire vivre la démocratie et les principes républicains	38
2. Garantir l'égalité des droits et lutter contre les discriminations	40
3. S'engager auprès des jeunes	41
4. Accompagner les collectivités pour mieux servir les Isérois	44
5. Lutter contre la pauvreté	46
6. Moderniser les infrastructures routières	48
5 Moderniser les services publics	49
1. Faciliter l'accès aux services publics	50
2. Mesurer la performance de l'action publique	52
3. Moderniser le contrôle et le conseil financier des collectivités	52
4. Les services de l'État en Isère	53

1

Assurer la sécurité de la population iséroise et celle de son cadre de vie



1 Garantir la sécurité de tous

Protéger la population en faisant baisser la délinquance et le sentiment d'insécurité

Chiffres-clés de la lutte contre la délinquance en 2022

Les atteintes aux biens, avec un peu moins de 42 000 faits, sont en hausse par rapport à 2021 (+3.86 %) mais bien en deçà des valeurs enregistrées entre 2017 et 2019 (supérieures à 47 000).

Cambriolages de logement	Très nombreux en début d'année, ils ont baissé de 25 % par rapport à 2021 sur la période de septembre à décembre. Sur l'année 2022, la baisse est de - 1 %.
Vols de véhicules	Hausse annuelle contenue à 4.91 %.
Vols avec violences	En baisse de 11 % par rapport à 2021, soit une centaine de faits en moins.

Les atteintes volontaires à l'intégrité des personnes sont en régulière hausse depuis 6 ans, avec + 39 % et +3673 faits par rapport à 2017, à noter une stagnation sur l'année 2020 sur cette période. L'année 2022 enregistre le nombre le plus élevé depuis 6 ans, en hausse de 8 % par rapport à 2021.

Homicides et violences crapuleuses	12 homicides, en baisse de 25 % par rapport à 2021 et 100 violences crapuleuses, en baisse de 10 % par rapport à 2021.
Transports en commun	En baisse de 10 % en 2022 après une très forte baisse en 2021.
Violences non crapuleuses	En baisse de 11 % par rapport à 2021, soit une centaine de faits en moins.
Violences sexuelles	En hausse de 19 %, ce type de violence mobilise pleinement les forces de sécurité intérieure.



Une des fonctions primordiales de l'État est de garantir l'ordre public et d'assurer la protection des citoyens face à la délinquance qui se manifeste par des atteintes aux biens ou par des atteintes à l'intégrité physique.

Ici, des agents de la police nationale effectuent un contrôle de sécurité dans le cadre d'une opération dans le quartier Hoche de Grenoble en février 2022.

Protéger et écouter les victimes de violences conjugales

Les services de l'État en Isère se mobilisent contre les violences faites aux femmes. Dès 2019, un protocole départemental de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes et les violences intrafamiliales a été mis en place. Ce protocole a été renouvelé le 4 février 2022 en présence de la Ministre déléguée, chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes, de la diversité et de l'égalité des chances.

Ce dispositif vise à lutter contre les violences conjugales en prenant mieux en charge les victimes et leurs enfants. De plus, il prévient mieux le passage à l'acte et la récurrence à travers la mise en place de dispositifs à destination des auteurs de violences conjugales.

Le protocole a été signé pour 3 ans, en approfondissant les objectifs de celui de 2019-2021. Il est structuré par 4 axes : les violences intrafamiliales, les viols les agressions sexuelles et le harcèlement sexuel, la prostitution et le développement d'outils départementaux.



Le préfet de l'Isère lors d'une opération de distribution de flyers contre les violences conjugales

75 % des objectifs du protocole renouvelé sont à ce jour atteints.

L'Isère compte **258 places d'hébergement dédiées aux femmes victimes de violences**, un chiffre en hausse de + 60 % sur 5 ans, ce qui en fait le département le mieux doté de la Région en termes de places par habitants.

En 2022 en Isère, + **10 000 élèves sensibilisés** sur le rapport au corps, le consentement, le harcèlement, le sexisme, la violence et + **300 professionnels formés**.

La prévention des violences faites aux femmes, les violences intrafamiliales et l'aide aux victimes sont des axes importants de la politique de prévention de la délinquance. La somme qui lui a été consacrée en 2022, 293 000 €, représente 48 % des subventions accordées au titre du Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) dans le département de l'Isère (contre 207 000 € et 30 % en 2021).

L'objectif de l'État est une augmentation en Isère de 20 places d'hébergement dédiées aux femmes victimes de violences par an, afin de mieux mailler le territoire. En particulier, la préfecture a apporté son soutien aux projets dans le nord du département, plus rural et jusqu'alors moins bien doté. Dans le prolongement de cette démarche, la maison de protection des familles de l'Isle-d'Abeau a commencé à fonctionner fin 2022.



Inauguration de la maison de protection des familles à l'Isle-d'Abeau le 26 novembre 2022

En lien avec les partenaires locaux (associatifs ou institutionnels), la Maison de protection des familles vise à accompagner et suivre les victimes de violences intrafamiliales, en assurant une permanence 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. Elle s'adresse à toute personne victime ou co-victime de violences intrafamiliales (dont la jeunesse, les personnes en situation de handicap, les seniors).

Lutter contre le trafic et la consommation de stupéfiants

La lutte contre le trafic de stupéfiants constitue une priorité du gouvernement. En 2022, les forces de l'ordre en Isère ont continué à harceler les points de deals en travaillant en collaboration avec les procureurs de la République. La verbalisation des consommateurs, notamment au moyen des amendes forfaitaires délictuelles, est en nette augmentation. Les résultats témoignent de cet engagement.

Alors que des tensions importantes émergent sur les lieux connus pour être des points de deal, les actions répétées des effectifs de police pour rétablir l'ordre semblent porter leurs fruits. Ainsi, la présence dissuasive des forces de sécurité intérieure à Grenoble sur les points de deals est devenue systématique et perturbe de manière significative le trafic.



Sur l'agglomération grenobloise, 2105 visites de parties communes ont été réalisées en 2022, essentiellement par les unités d'appui de la brigade spécialisée de terrain et du groupe de sécurité de proximité de Grenoble, dans les quartiers de reconquête républicaine (QRR), les zones de sécurité prioritaire (ZSP) et les quartiers politique de la ville.

Quartier de reconquête républicaine de Villefontaine - l'Isle d'Abeau

Les actions partenariales, la prévention, la présence accentuée sur le terrain et la montée en puissance de la fonction d'investigation montrent un impact positif sur le Quartier de reconquête républicaine. En luttant contre le trafic, les forces de l'ordre luttent également contre les violences délictueuses directement ou indirectement liées à celui-ci. Ainsi, le taux de violences délictueuses hors violence intrafamiliale y a chuté de 44 % entre 2021 et 2022.



Laurent Prévost, préfet de l'Isère, lors d'un contrôle de stupéfiants par la police nationale le 22 décembre 2022

La sécurisation des transports

Le traitement de la délinquance dans les transports en commun était pour cette année 2022 l'une des priorités en matière de sécurité publique.

La mobilisation des forces de l'ordre dans les transports en commun se maintient à un niveau élevé notamment au niveau des terminus, des gares et des gares routières, en particulier dans l'agglomération grenobloise.

Plus de **400 opérations mensuelles** sont recensées, avec des sécurisations de gares SNCF, de gares routières et de bus.

Diminution des atteintes aux personnes dans les transports en commun de - **17 % par rapport à 2021**.



Jean Castex, Premier ministre, et Laurent Prévost, préfet de l'Isère, lors d'un contrôle de sécurité dans les transports en commun le 21 janvier 2022

Focus Gendarmerie

En 2022, la gendarmerie a été très présente dans les transports en commun urbains, interurbains et départementaux. En intégrant tant les gendarmes de brigade que les réservistes, et en mobilisant spécifiquement l'escadron départemental de sécurité routière, les opérations conduites ont contribué à la baisse de la violence dans les transports. En complément, les conventions signées avec le Département (bus et cars scolaires) et le syndicat mixte des mobilités de l'aire grenobloise (SMMAG), qui organise les mobilités, ont permis de renforcer le continuum de sécurité dans les transports en commun.

Réguler la détention d'armes

En 2022, la création du nouveau système d'information sur les armes a entraîné la suppression de tous les documents papiers qui étaient échangés jusqu'ici entre les armuriers, les préfetures et les détenteurs. Dorénavant, toutes les procédures seront informatisées et automatisées.

Pour mettre en avant cette évolution, l'opération nationale d'abandon simplifié d'armes à l'État s'est déroulée sur l'ensemble du territoire national du 25 novembre au 2 décembre 2022, à la faveur de l'ouverture d'un nouveau module dans le très récent système d'information sur les armes pour les détenteurs d'armes héritées ou trouvées.



Bilan d'abandon d'armes le 2 décembre 2022

Cette opération de portée nationale vise trois objectifs majeurs

1

Mettre hors de circulation des armes détenues illégalement par des particuliers

2

Procédure simplifiée, fondée sur l'absence de poursuite administrative ou judiciaire

3

Poursuivre la politique de traçabilité des armes à feu

Durant les huit jours de l'opération, les particuliers, détenteurs non déclarés d'armes trouvées ou acquises par héritage, pouvaient se rendre dans des sites de recueil des armes spécialement ouverts partout sur le territoire pour soit s'en dessaisir auprès de l'État, soit les enregistrer dans le système d'information sur les armes.

En Isère, trois points de collecte étaient ouverts à Grenoble, La Tour-du-Pin et Vienne. Sur chacun de ces sites, les forces de sécurité intérieure étaient présentes pour collecter les armes abandonnées, et des agents de préfecture et de sous-préfecture étaient en charge de l'assistance des usagers dans leurs démarches de création de compte.

2291 armes abandonnées

300 comptes créés sur le nouveau système d'information des armes

630 armes enregistrées

Assumer l'admission en soins psychiatriques des personnes porteuses de troubles mentaux susceptibles de porter atteinte à la sécurité publique

L'admission en soins psychiatriques sur décision du représentant de l'État (SDRE) peut être prononcée pour les personnes dont les troubles mentaux nécessitent des soins et compromettent la sûreté des personnes ou portent atteinte, de façon grave, à l'ordre public.

Le préfet, ou, uniquement en cas de danger imminent pour la sûreté des personnes et de façon provisoire, le maire, peuvent prendre un arrêté notamment d'hospitalisation, à l'égard de personnes révélant des troubles mentaux manifestes, à l'appui d'un certificat médical.

Le représentant de l'État engage alors sa responsabilité en signant les arrêtés de sortie de soins de ces patients. Son pouvoir est toutefois limité par le fait qu'il ne peut contrevenir à l'avis médical qu'en demandant un deuxième avis, il sera alors tenu par une contre-expertise concordante. Le juge des libertés et de la détention exerce également un contrôle systématique des hospitalisations complètes.

Cette responsabilité du préfet, représentant de l'État, parfois méconnue, est néanmoins très importante pour appuyer les maires dans leur rôle de garant de l'ordre et de la tranquillité publique.

159 admissions SDRE en 2022

220 patients sous régime SDRE au 31 décembre 2022

Entre les admissions, les réintégrations en hospitalisation complète, les maintiens, les passages en ambulatoire, les levées, les transferts et les sorties courtes durées, le préfet a engagé sa responsabilité en signant 2595 actes en 2022.

Lutter contre la radicalisation

En 2022, la lutte contre la radicalisation, le séparatisme et les atteintes aux principes républicains, mais aussi la prévention de la racialisation sont restées des priorités d'actions nationales et locales. Cette politique publique transversale s'organise à travers un dispositif territorial décliné au niveau du département : cellule locale de lutte contre l'islamisme et le repli communautaire (CLIR), groupe d'évaluation départemental (GED) et cellule de prévention de la radicalisation et de l'accompagnement des familles (CPRAF).

Contre le séparatisme, cette lutte s'est particulièrement illustrée en 2022 par :

- le contrôle des centres de médecine prophétique,
- le contrôle des commerces signalés comme promouvant le communautarisme et le séparatisme,
- la surveillance accrue des atteintes à la laïcité dans les établissements scolaires du département,
- le maintien d'un dialogue permanent et resserré avec les différentes instances religieuses du département.

L'État agit également au travers de financements ciblés. Par exemple, 78 000 € ont été attribués à l'association CODASE pour son action de suivi personnalisé, dans le cadre des CPRAF. Une enveloppe spécifique et exceptionnelle destinée aux deux quartiers de reconquête républicaine isérois d'un montant de 100 000 € a permis de financer 3 actions à destination des jeunes dans le cadre de la lutte contre le séparatisme.

Par ailleurs, la référente laïcité et citoyenneté de la Direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse (DTPJJ) accompagne spécifiquement les mineurs susceptibles de radicalisation. En Isère, ces jeunes étaient 25 en 2021 et 15 en 2022. La DTPJJ effectue en complément un travail important de prévention de la radicalisation et de sensibilisation. Ce sont plus de 3000 élèves qui ont bénéficié en Isère des interventions de la DTPJJ dans ce cadre. Près de 400 professionnels du champ médico-socio-éducatif ont été formés par la DTPJJ en Isère à la transmission aux jeunes des valeurs de la République comme la laïcité.

Assurer les missions de sauvetage en montagne

Avec le réchauffement climatique, de plus en plus de nos concitoyens viennent passer leurs vacances estivales à la montagne. Ainsi outre la fréquentation des Alpes iséroises l'hiver, les forces de sécurité intérieure y sont aussi de plus en plus présentes l'été afin de garantir la sécurité des populations.

Pour assurer cette protection, les services de l'État s'appuient sur les militaires du peloton de gendarmerie de haute montagne (PGHM) qui sont renforcés par des patrouilles de gendarmes départementaux ainsi que sur les policiers de la compagnie républicaine de sécurité « Alpes » (CRS Alpes), spécialisée dans ce domaine : ils veillent ainsi à la sécurité des touristes mais délivrent aussi des messages de prudence et de respect de la nature.

En 2022, 941 opérations de secours ont été effectuées, partagées par semaines entre gendarmes et policiers. À la pointe de l'innovation, ces équipes expertes en secours en montagne ont mis en place un outil de localisation de téléphone « Life Seeker Mini », en expérimentation. Cet outil a pour objectif de détecter et de localiser un téléphone portable activé avec une précision de 20 mètres dans une zone de recherche de 5 km² en zone de montagne, rurale ou périurbaine.



Action de sensibilisation en haute-montagne à Gresse-en-Vercors le 2 décembre 2022

Porter secours en toutes circonstances, la vocation du Service départemental d'incendie et de secours (SDIS)

Les sapeurs-pompiers de l'Isère ont réalisé 85 515 interventions en 2022, avec une moyenne de 234 interventions par jour. Cette activité opérationnelle se traduit par la prise en charge de 70 244 victimes.



ACTIVITÉ OPÉRATIONNELLE 2022

En 2023, les sapeurs-pompiers de l'Isère restent engagés pour votre sécurité.



85 515

INTERVENTIONS

234 interventions par jour
1 intervention toutes les 6 min

+5,89 %
PAR RAPPORT 2021



70 244

VICTIMES PRISES EN CHARGE
192 victimes prises en charge par jour



446 709

APPELS REÇUS PAR LE CENTRE DE TRAITEMENT DE L'ALERTE (CTA)
1224 appels par jour



68 526

SECOURS À PERSONNE
188 secours à personne par jour



6 716

INCENDIES
18 incendies par jour



1 010

RISQUES TECHNOLOGIQUES
3 risques technologiques par jour



5 511

ACCIDENTS DE LA CIRCULATION
15 accidents par jour



3 752

OPÉRATIONS DIVERSES
10 opérations diverses par jour

L'année 2022 fête également les 20 ans de la para-médicalisation, c'est-à-dire la prise en charge d'une victime par un professionnel de santé (infirmier, infirmier anesthésiste...) sous le contrôle d'un médecin. Avec 65 000 protocoles de soins d'urgence réalisés sur la période avec succès par les personnels du service de santé et de secours médical, cette para-médicalisation lancée en 2002 est un succès.

Les sapeurs-pompiers de l'Isère ont été fortement mobilisés au premier trimestre 2022 pour amener la vaccination contre la Covid-19 au plus près de nos concitoyens avec la mise en place et le pilotage du centre de vaccination des Abrets-en-Dauphiné avec l'appui de La communauté de communes Les Vals-du-Dauphiné, de la sous-préfecture de La Tour-du-Pin et de la commune des Abrets-en-Dauphiné. En 2022, le SDIS a ainsi continué d'assurer des opérations de prise en charge des malades, de dépistage et de vaccination Covid-19.



Cérémonie de sapeurs-pompiers à Biviers le 11 novembre 2022

Combattre les incendies et les feux de forêt

L'année 2022 s'est caractérisée par des records de sécheresse et de chaleur ayant intensifié des feux de végétaux et d'espaces naturels en Isère et en France.

Ces interventions ont entraîné une mobilisation inédite des moyens humains et des matériels du SDIS de l'Isère. 551 départs de feu ont été dénombrés sur notre seul département. Par ailleurs, le SDIS a contribué à 14 engagements et relèves en dehors de l'Isère, et 217 sapeurs-pompiers, dont 70 % de sapeurs-pompiers volontaires, ont participé à combattre ces sinistres, notamment en Gironde.

Les sapeurs-pompiers sont ainsi en première ligne face aux conséquences du changement climatique. En particulier, un incendie majeur, survenu sur les communes de Voreppe et de La Buisse a parcouru 130 hectares pendant dix jours. Environ 400 personnels, dont des renforts extra-départementaux, ont été engagés sur le terrain au plus fort de la lutte.



Éléonore Lacroix, secrétaire générale du préfet de l'Isère, avec les agents du SDIS



Incendie à Voreppe La Buisse le 7 août 2022

2 Lutter contre l'insécurité routière : réduire l'accidentalité, améliorer le partage de la route

Le plan départemental d'actions de sécurité routière (PDASR) en Isère vise à informer, sensibiliser et prévenir les comportements accidentogènes sur nos routes. Il est doté de **93 000 € en 2022, soit 4 000 € de plus qu'en 2021.**

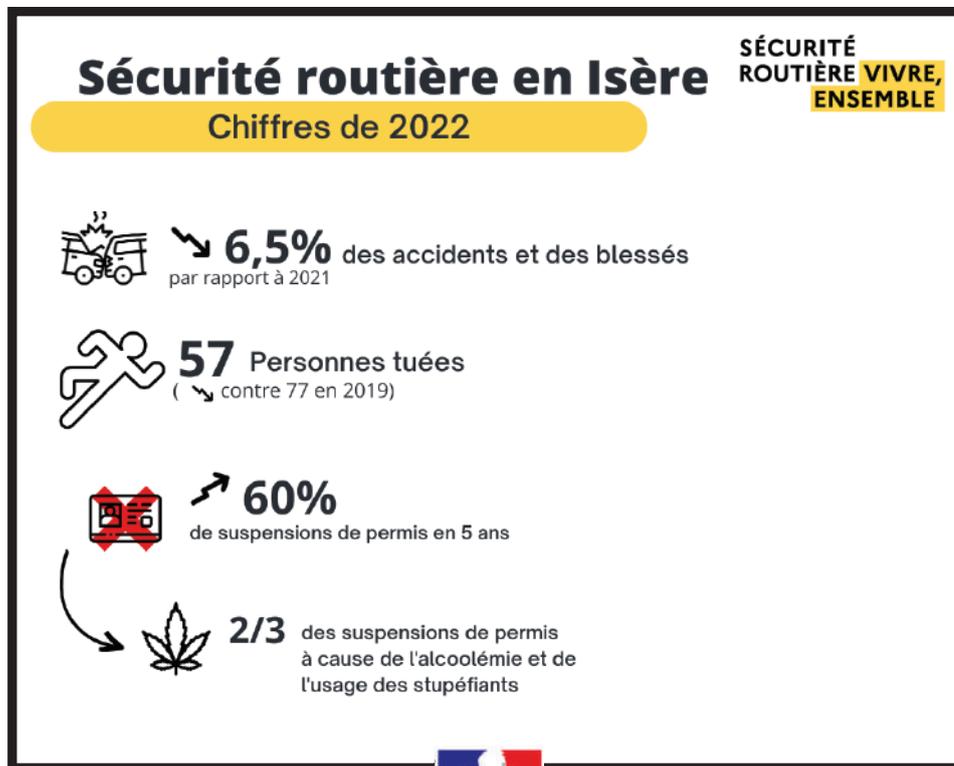
Si la vitesse excessive est souvent en cause, les stupéfiants sont de plus en plus souvent à l'origine des accidents mortels. C'est pourquoi les forces de sécurité intérieure déploient des moyens importants de contrôle :

→ **22 078 contrôles de police/gendarmerie** contre 20 589 en 2021.

→ **20 opérations de sensibilisation** par les intervenants départementaux de sécurité routière contre 8 en 2021.



Opération de sensibilisation à la sécurité routière par la police nationale à Grenoble le 8 septembre 2022



Vidéo
Sécurité routière
bilan accidentalité

La lutte contre les rodéos

En 2022, le phénomène des rodéos est apparu en Isère. Les forces de sécurité intérieure se sont donc adaptées à cette délinquance en se mobilisant fortement contre cette nouvelle pratique.

Les opérations conduites chaque semaine par les forces de l'ordre ont permis de constater **93 infractions** et d'**immobiliser 78 véhicules.**



Denis Mauvais, sous-préfet de Vienne lors d'une opération de lutte contre les rodéos effectuée par la gendarmerie nationale

3 Protéger les citoyens face aux risques et préparer les outils de la gestion de crise

Développer la culture du risque dans le département

L'Isère est un département particulièrement exposé aux risques naturels et technologiques.

Les nombreux événements survenus en Isère ces dernières années comme la tempête meurtrière Eleanor en 2018, la crue torrentielle détruisant le funiculaire du Touvet en 2021, l'incendie de Voreppe ou encore l'accident à la plateforme chimique de Jarrie en 2022, ainsi que les effets du changement climatique impliquent de poursuivre l'action de l'État. Ainsi pour prévenir les risques majeurs, l'État se porte garant de la culture du risque qui demeure l'affaire de tous : citoyens, associations, acteurs privés, acteurs publics.

Les enquêtes menées auprès des collectivités de l'Isère en 2022 ainsi que les retours d'expérience mettent en exergue la nécessité de renforcer cette culture du risque : environ **70 % des communes ont un plan communal de sauvegarde (PCS)**, **41 % ont un document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM)** et **44 % informent leurs administrés sur les risques majeurs**.

Dans ce contexte, le préfet a décidé d'impulser une nouvelle dynamique territoriale et de faciliter la cohérence en termes d'actions de communication et de sensibilisation auprès de tous les publics.

La stratégie culture du risque repose sur 3 axes

1

Développer la culture du risque auprès des populations

2

Favoriser la montée en compétences et l'accompagnement des collectivités

3

Renforcer la collaboration entre services à travers la construction d'une culture du risque partagée

Organiser la Journée nationale de la résilience (JNR) en Isère

Le 13 octobre, l'organisation de la JNR en Isère a permis de susciter des projets afin de se préparer et de développer la résilience collective face aux catastrophes. 1500 personnes ont participé à cette première journée nationale de la résilience en Isère. Se sont tenues des visites guidées sur des sites à risques, des exercices de crise, du théâtre-forum, des stands et ateliers. La préfecture a par ailleurs accueilli une classe de collégiens au centre opérationnel départemental (COD) pour échanger avec les acteurs de la gestion de crise.



Visite du COD de la préfecture de l'Isère lors de la Journée nationale de la résilience



Sensibilisation de la population lors de la Journée nationale de la résilience

Se préparer à la gestion de crise à travers des exercices d'entraînements

Le Service interministériel de défense et de protection civile (SIDPC) de la préfecture de l'Isère est chargé de coordonner la gestion des crises liées à des grands rassemblements ou à des accidents naturels et/ou technologiques.

Ce service prépare les plans d'actions à mettre en œuvre en s'appuyant sur les expertises des forces de sécurité, des forces de secours mais aussi des directions départementales expertes dans différents domaines. À ce titre, 3 grands exercices de simulation ont été conduits afin d'entraîner les équipes et de s'assurer de la bonne coordination et des bons réflexes entre services.

Exercice « Plan particulier d'intervention » sur le site THOR, début 2023

Le site THOR, situé sur la commune de Salaise-sur-Sanne, est classé SEVESO seuil haut et fait l'objet d'un plan particulier d'intervention (PPI). Ce plan, tout juste élaboré en 2022, a pu être testé lors de l'exercice conduit début 2023.

Le premier objectif de cet exercice était de tester la coordination entre l'exploitant, les services de l'État et les services opérationnels sur un site SEVESO. Le deuxième objectif préfectoral consistait en la mise en œuvre du dispositif FR-Alert, pour la première fois en Isère. L'activation réelle de ce dispositif d'alerte et d'information des populations a nécessité une communication particulière en amont de l'exercice, afin de sensibiliser les habitants à son usage.

Le centre opérationnel départemental (COD) a été activé durant cet exercice, en présence du SIDPC, des services de secours, des forces de sécurité intérieure, ainsi que des services responsables de la gestion des sites SEVESO. La commune de Salaise-sur-Sanne a également pu tester en conditions réelles la pertinence de son plan communal de sauvegarde.

Exercice à l'aéroport Grenoble-Alpes Isère, 29 novembre 2022

L'exercice à l'aéroport Grenoble-Alpes Isère s'est tenu en novembre 2022. Le scénario était celui d'une chute d'aéronef à l'atterrissage causant de nombreuses victimes. Un aéronef fut mis en place sur le terrain pour le réalisme de l'exercice.

Cet exercice avait pour objectif la mise en œuvre de trois plans départementaux : le plan d'urgence de l'aéroport Grenoble-Alpes Isère, le plan « nombreuses victimes » (NOVI) et le plan de gestion des décès massifs. L'enjeu principal pour le préfet fut ainsi la coordination de l'ensemble de la chaîne de secours au sein de laquelle une centaine d'agents étaient mobilisés, y compris la direction de sécurité de l'aviation civile. Cinq communes participantes ont pu activer et tester leur plan communal de sauvegarde.



Exercice de crise à l'aéroport de Saint-Étienne-de-Geoirs le 29 novembre 2022

Exercice national nucléaire à la centrale nucléaire de Saint-Alban, le 25 novembre 2022

Cet exercice avait pour objectif, pour la préfecture, de tester le plan particulier d'intervention (PPI) de la centrale nucléaire de Saint-Alban approuvé en juillet 2019 et plus particulièrement l'alerte, la mise à l'abri et l'évacuation des populations sur le périmètre des 0 à 5 km. Ont également été testés le déclenchement du plan particulier de mise en sûreté (PPMS) dans un établissement scolaire, l'accueil d'une urgence absolue radio-contaminée par l'hôpital de Vienne et l'activation des centres d'accueil et de regroupement (CARE) de Grenoble et de Chambéry. Les départements impactés par le périmètre du PPI ont été invités à participer à cet exercice.



Cellule de crise en préfecture lors d'un exercice à la centrale de Saint-Alban le 25 novembre 2022

Faire face aux risques naturels

Les plans de prévention des risques naturels (PPRN) sont des outils permettant de contribuer à la protection des personnes et des biens vis-à-vis des événements naturels. **Environ 50 % des communes du département de l'Isère sont couvertes par un tel document.** Par exemple, le PPRN de la commune du Bourg d'Oisans a été élaboré entre 2017 et 2022. Il a été approuvé par arrêté préfectoral le 23 décembre 2022.

Le PPRN a pour objectif de réglementer l'aménagement d'un territoire exposé à des risques naturels en établissant un règlement associé à une cartographie des zonages réglementaires d'interdiction ou d'autorisation sous condition concernant les projets nouveaux comme les biens existants. Il contribue ainsi à protéger la population et les biens vis-à-vis des risques naturels en évitant une aggravation de l'exposition à ces risques et en réduisant les conséquences négatives de la réalisation de ces risques sur les vies humaines, l'environnement, l'activité économique et le patrimoine.

Une fois approuvé par le préfet, le PPRN peut

- Délimiter les zones exposées, en tenant compte de la nature et de l'intensité du risque
- Interdire sur certaines zones tout type de projet de construction, d'installation
- Prescrire les conditions de réalisation ou d'exploitation pour les projets n'ayant pas été interdits, afin qu'ils respectent le droit : permis, déclaration de travaux, etc.
- Prescrire des mesures visant à réduire la vulnérabilité des biens existants
- Prescrire des mesures à destination des collectivités, des gestionnaires et des propriétaires visant à améliorer la prévention, la protection et la sauvegarde des biens et des personnes

Anticiper le risque industriel

L'inspection des installations classées protection de l'environnement (ICPE)

Les ICPE sont des installations présentant des dangers ou des nuisances pour la commodité des riverains, la santé, la sécurité, la nature ou la salubrité publique. Afin de réduire les risques et les impacts relatifs à ces installations, la loi définit les procédures de sécurité s'appliquant à ces sites.

Avec 53 sites Seveso dont 32 au seuil haut, l'Isère est le 3e département français en nombre d'ICPE.

380 inspections ont été réalisées sur ces sites en 2022, afin d'en garantir la sécurité. Parmi elles, 94 ont été réalisées dans le cadre du programme « post-Lubrizol », sur des sites situés dans un rayon de 100 m autour de tous les établissements SEVESO.

80 actes administratifs autorisant de nouveaux projets ou des modifications de sites existants ont été pris afin de permettre le développement industriel du département tout en respectant les normes environnementales et sécuritaires.

Le suivi des canalisations de transports dangereuses et des appareils à pression

L'Isère compte 1 254 km de canalisations de transport dont 542 canalisations de gaz naturel à surveiller. Les services de l'État ont la responsabilité du contrôle d'éventuelles irrégularités dangereuses sur ces installations stratégiques.

27 visites d'inspection auprès d'exploitants de canalisations ou d'appareils à pression ont été réalisées en 2022. 16 situations irrégulières et dangereuses ont été signalées par les organismes habilités, qui ont ensuite suivi la remise aux normes de ces installations.

9 chantiers à proximité d'une canalisation ont été inspectés dans le cadre de la réglementation « anti-endommagement », en complément, 14 déclarations de sinistres notables ont été instruites ce qui a conduit à 2 amendes administratives prises à l'encontre de deux entreprises, qui ont dû se régulariser vis-à-vis de cette réglementation.

4 Sécurité sanitaire humaine et animale

Prévention de la maltraitance animale

La prévention de la maltraitance animale se concrétise par des inspections dont l'État a la responsabilité. Ces contrôles permettent d'assurer la protection des animaux à travers l'inspection des professionnels selon une programmation annuelle afin de vérifier le respect de la réglementation ainsi que des interventions en cas de plainte ou signalement pour maltraitance.

Cette action est conduite par le service SPA de la direction départementale de la protection des populations (DDPP) qui contrôle le bien-être animal des animaux de rente et de compagnie.

En cas de conditions de détention des animaux non conformes, selon la gravité des situations, les inspecteurs peuvent prononcer un avertissement ou une mise en demeure à l'attention des détenteurs. Si la maltraitance est manifeste, la DDPP a le pouvoir de procéder au retrait des animaux sous l'autorité du Procureur. Les animaux sont alors confiés à une association de protection animale reconnue.



Animal contrôlé par la DDPP sur la Foire de Beaucroissant en septembre 2022

En 2022, pour lutter contre la délinquance animale

113 inspections d'élevages d'animaux de rente avec 29 avertissements, 20 mises en demeure et 4 retraits (partiel ou complet) des animaux présents

6 contrôles de transport routier d'animaux avec 2 avertissements et une mise en demeure

12 inspections concernant des animaux de compagnie (élevages, animaleries, fourrières, refuges) avec 2 avertissements, une mise en demeure et même un retrait d'animaux prononcé

Au total 216 mammifères ont été concernés par les opérations de retrait judiciaire ou abandon volontaire



Les services vétérinaires de l'Isère (DDPP) sont intervenus à Voiron pour récupérer 125 lapins détenus dans de mauvaises conditions

Agir pour la sécurité sanitaire des animaux au bénéfice des consommateurs

Gestion des épizooties comme l'influenza aviaire

La lutte contre les épizooties est essentielle afin de garantir la sécurité de notre approvisionnement alimentaire. En mettant en œuvre des communications à destination des professionnels, des élus et des particuliers lors des modifications de niveaux de risques, les agents de la DDPP sensibilisent au quotidien les usagers et les producteurs de viande.

L'Isère comporte 91 communes en zone à risque particulier.

En 2022, 1 cas confirmé en faune sauvage a nécessité la mise en place d'une zone de contrôle temporaire sur 8 communes. Une zone de surveillance a également été mise en place sur 9 communes suite à un cas confirmé dans le département de la Loire.



Vidéo
Qu'est-ce que
l'influenza aviaire



Vidéo
Influenza aviaire conseils
aux professionnels

Les contrôles des conditions de transport des denrées alimentaires en période de fortes chaleurs

La réglementation sanitaire qui fixe les températures optimales de conservation de denrées s'appuie sur des bases scientifiques traditionnelles. Son objectif est de garantir la sécurité du consommateur. En période estivale, une attention particulière est portée au respect des températures de conservation des denrées périssables (viandes, poissons...).

Les agents de la direction départementale de la protection des populations (DDPP) contrôlent le respect des températures de conservation, la protection des denrées (absence de source de contamination et intégrité des emballages), l'étiquetage et la propreté des camions.

Dans le cadre de l'opération interministérielle « vacances », la DDPP organise des opérations de contrôle visant à vérifier ces conditions de transport notamment sur les transports de courte distance ou longue distance mais également sur les parkings des « cash and carry » (commerce de gros en libre service).

À la barrière de péage de Voreppe le 1^{er} juillet 2022 à partir de 5h30, les inspecteurs du service qualité et sécurité des aliments de la DDPP de l'Isère, en collaboration avec les forces de sécurité intérieure ont effectué 34 contrôles menant à 6 avertissements, 1 procès verbal et la destruction d'environ 35 kg de denrées (températures non conformes et mauvaises conditions d'hygiène) qui allaient être commercialisés sur un marché le matin même.



Les inspecteurs du service qualité des aliments de la DDPP à la barrière de péage de Voreppe le 1^{er} juillet 2022

Le contrôle des services de restauration en EHPAD

Le respect des normes d'hygiène permet de prévenir le développement des germes pathogènes et donc des cas de toxi-infections alimentaires collectives (TIACs), auxquelles les personnes âgées résidant en EHPAD sont particulièrement sensibles.

Afin de protéger ces consommateurs, les inspecteurs du service qualité et sécurité des aliments de la DDPP de l'Isère vérifient les conditions de préparation des denrées servies aux résidents des EHPAD.

Ainsi, en cas d'infraction aux règles d'hygiène constatée lors d'un contrôle (sur les locaux, les équipements, le nettoyage, le fonctionnement comme le respect de la chaîne du froid, etc.), les sanctions vont de l'avertissement à la fermeture de l'établissement lorsque la santé des consommateurs est mise en danger (auxquelles peuvent s'ajouter des suites pénales).

En 2022, 45 contrôles ont été réalisés menant à 10 avertissements et 9 mises en demeure de mettre en œuvre les travaux et d'améliorer le fonctionnement pour être en conformité avec la réglementation.

5 Lutter contre la fraude



Exploiter le comité opérationnel départemental anti-fraude (CODAF) pour surveiller la loyauté des transactions et agir pour la protection économique des consommateurs

Co-présidé par le préfet et le procureur de la République, le CODAF est l'instance en charge de la lutte contre le travail illégal et contre la fraude aux finances publiques.

Lors de la réunion plénière du comité opérationnel départemental anti-fraude (CODAF), Laurent Prévost, préfet de l'Isère, et Éric Vaillant, procureur de la République de Grenoble, ont dressé le bilan annuel pour 2022 des actions menées par les services en charge de la lutte contre la fraude au niveau local (opérations, actions, suites administratives et suites judiciaires).

Le CODAF détecte des fraudes grâce aux opérations concertées ou aux signalements des partenaires : forces de l'ordre, services départementaux en charge des finances publiques, du travail et de l'emploi, de la santé, organismes fiscaux (URSSAF, MSA) et sociaux (CPAM, CAF, CARISAT).



Conférence de presse de fin d'année effectuant le bilan CODAF 2022

Parmi les points saillants à retenir au titre de l'année 2022

- L'ancrage du partenariat : les services partenaires travaillent désormais en coordination quotidienne, ils ont pris l'habitude de travailler ensemble, et ils ont été rejoints par l'Agence régionale de santé en 2022
- Le montant du préjudice aux finances publiques, qui a encore progressé cette année, **passant de 30.8 M€ en 2021 à 37.4 M€ en 2022, soit une progression de 21.0 %**
- Le niveau toujours élevé de l'activité en matière de contrôles conjoints, quasi équivalent à l'an dernier avec **112 contrôles effectués**

Lutter contre la fraude aux finances publiques

La lutte contre la fraude fiscale et aux finances publiques en général constitue un enjeu majeur de souveraineté et de redressement des comptes publics et une condition essentielle pour faire respecter le principe d'égalité devant l'impôt. En effet, la fraude fiscale porte atteinte à la solidarité nationale, en faisant reposer l'impôt sur les seuls contribuables qui respectent leurs obligations fiscales, et aux conditions d'une concurrence loyale entre les entreprises.

La mission de contrôle fiscal a vocation à appréhender l'ensemble des manquements à la législation fiscale. La direction départementale des finances publiques (DDFIP) de l'Isère a continué en 2022 à sanctionner les comportements frauduleux notamment liés à l'obtention des aides au titre du fonds de solidarité. Plusieurs dossiers ont fait l'objet d'un signalement à l'autorité judiciaire sur le fondement de l'article 40 du code de procédure pénale avec dépôts de plainte pour fausse déclaration ou déclaration incomplète.

Depuis l'engagement de ces actions, 39 dossiers ont été proposés aux parquets. En 2022, 12 d'entre eux ont déjà fait l'objet de condamnations. Des peines d'emprisonnement avec sursis, des interdictions de gérer, des peines d'inéligibilité, et des amendes ont été prononcées à l'encontre de contribuables de mauvaise foi.

Cette action a pu être menée grâce à un renforcement des liaisons avec les parquets au travers de rencontres régulières et d'action de formation qui permettent une action plus rapide des services de l'État dans le cadre du CODAF.

Lutter contre la fraude documentaire

Afin de lutter contre la fraude documentaire, la cellule dédiée en Préfecture de l'Isère a mené une campagne de sensibilisation auprès des employeurs de ressortissants étrangers afin de soumettre au contrôle les documents d'identités de ressortissants européens.

Ainsi, En 2022, la cellule fraude connaissait une très forte hausse du nombre de **faux titres d'identité fournis par de pseudos ressortissants européens dans le cadre des vérifications préalables à l'embauche** :

21 683 titres d'identité contrôlés par la cellule anti-fraude

282 faux ont été détectés en 2022 contre 25 en 2021

25 titres de séjours français falsifiés ont par ailleurs été détectés

Enfin, toujours dans le domaine de la lutte contre la fraude documentaire et à l'identité, la cellule fraude de la préfecture détectait en 2022 **426 fraudes et adressait 335 signalements** aux différents procureur(e)s, sur le fondement de l'article 40 du code de procédure pénale.

Lutter contre le travail illégal

Ces fraudes constituent un ensemble de fraudes majeures à l'ordre public social et économique, précisément prévues et définies par le code du travail et cela constitue une priorité gouvernementale. Elles ont en commun de violer des règles élémentaires liées à l'exercice d'une activité professionnelle indépendante, en nom propre ou en société, ainsi que celles liées à l'embauche et à l'emploi des salariés.

Ce sont :

- Le travail dissimulé
- Le marchandage
- Le prêt illicite de personnel
- L'emploi d'un étranger démuné de titre de travail
- Le cumul irrégulier d'emplois
- La fraude aux revenus de remplacement

Compte tenu de ces enjeux, le dispositif institutionnel et juridique de lutte contre les différentes formes du travail illégal a été renforcé ces dernières années et vient récemment de faire l'objet de plusieurs mesures légales et réglementaires qui améliorent les moyens de contrôle et les pouvoirs des agents habilités, favorisent la coordination interministérielle et durcissent le régime des sanctions pénales. **En 2023, la priorité du CODAF sera la lutte contre le travail illégal.**

Contrôler des établissements hébergeant des personnes âgées

Dans le cadre de sa mission de protection économique des consommateurs, l'État met en place des contrôles des opérateurs agissant au bénéfice des personnes vulnérables telles que les personnes âgées en perte d'autonomie (EHPAD, résidence autonomie), et des structures privées d'hébergement (résidence services seniors).

Les points de contrôle portent sur l'ensemble du « parcours client » : l'information précontractuelle, l'information sur les prix des prestations, la remise et la conformité des contrats de séjour, la disponibilité et la qualité des prestations.



2 Accélérer la transition écologique et énergétique



1 Décliner une stratégie « eau, air, sol » en Isère

Sous l'impulsion de la préfecture de région, un important travail a été mené de 2020 à fin 2022 pour élaborer et mettre en œuvre une stratégie de l'État pour l'eau, l'air et le sol dans la région Auvergne-Rhône-Alpes, avec pour objectif global la préservation des ressources naturelles.

Pour cela l'État s'est doté d'orientations et d'objectifs sur le moyen et le long terme afin de réduire le rythme d'artificialisation des terres, d'améliorer la qualité de l'air et de préserver la ressource en eau. La stratégie a été déclinée en un plan comportant 32 actions, dont 16 prioritaires. Une newsletter a également été mise en place pour valoriser des réussites des territoires et promouvoir leur répliquabilité ailleurs.

Fin 2022, un bilan de la stratégie a été réalisé pour tirer les enseignements des apports qu'elle avait permis.

Il a été décidé à l'issue de cette évaluation de poursuivre la stratégie en lui ajoutant un volet « énergie » pour tenir compte des problématiques les plus actuelles. Le volet énergie qui sera décliné dès 2023 permettra ainsi de contribuer à mettre en œuvre l'accélération du développement des énergies renouvelables.

2 Permettre la transition énergétique

Rénovation énergétique en faveur du parc social

L'État agit pour améliorer le cadre de vie des habitants en participant à la rénovation énergétique des logements du parc social. Les fonds de France Relance, de l'agence nationale de la rénovation urbaine (ANRU) et de l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) ont été fortement mobilisés en 2022 pour stimuler ces rénovations nécessaires à la transition énergétique.

En témoigne la réhabilitation de la résidence du « moulin vilette » à Chavanoz, constituée de 16 de bâtiments et de 281 logements collectifs et des locaux commerciaux.

Une diminution des charges énergétiques et une amélioration du confort, de la qualité de vie et de la sécurité des habitants seront la résultante de cette réhabilitation, avec à la clé un passage d'une étiquette énergie E à B.

Financement de l'opération		
France Relance : 2,8 M€	ADEME : 30000 €	Total : 13,9 M€

Rénovation énergétique des bâtiments publics – démarche service public exemplaire

L'État agit sur la rénovation énergétique de ses bâtiments. La sous-préfecture de Vienne a ainsi bénéficié de travaux de thermie des locaux afin de réaliser d'importantes économies d'énergie et d'améliorer les conditions de travail des agents.

Ces travaux, réceptionnés en juillet 2022, ont été rendus possibles grâce aux crédits obtenus dans le cadre du plan de relance. Ils ont permis d'installer un groupe d'eau glacé réversible, des unités terminales dans tous les bureaux et de supprimer tous les climatiseurs individuels.

Réduction de la consommation d'énergie	40,0 %
--	--------

Focus sur « Ma prime Renov », un dispositif inédit d'aide à la rénovation à l'attention des particuliers



Nombre de dossiers
« MaPrimeRénov' » validés en
Isère en 2022

12 580 agréments pour 53.2 M€
permettant 170 M€ de travaux
dans le département

MaPrimeRénov' est une aide à la rénovation énergétique proposée par FranceRénov', calculée en fonction des revenus et du gain écologique des travaux, et à la destination des particuliers.

Accélérer le développement des EnR

Le développement des énergies renouvelables est une priorité nationale pour accroître notre souveraineté énergétique et limiter nos émissions de gaz à effet de serre, issu de la combustion des énergies fossiles et responsables du dérèglement climatique.

Compte tenu du contexte en 2022 en lien avec la guerre Ukraine-Russie et la flambée des prix de l'énergie, l'accélération du développement des énergies renouvelables est plus que jamais d'actualité.

Cette priorité nationale est déclinée au niveau local. En Isère, les initiatives sont nombreuses, portées par les collectivités, les acteurs de l'énergie et du logement, les citoyens.

Le préfet de l'Isère, aux côtés du conseil départemental de l'Isère et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes qui en ont la coprésidence, a rassemblé en 2022 le Conseil départemental de la Transition Écologique (CDTE). Il s'agit d'une instance qui rassemble les principaux partenaires de la transition écologique, et dont le rôle est de mettre tous les acteurs au même niveau d'information, de définir une stratégie et des priorités pour le département.

Cette année, le CDTE a été dédié à la dynamisation du développement des énergies renouvelables, particulièrement centrées sur le solaire, la méthanisation et l'éolien. Rassemblant une cinquantaine de partenaires, il a permis de faire un état des lieux du développement des énergies renouvelables en Isère, de partager des retours d'expérience vertueux, d'identifier les freins au développement de ces énergies ainsi que les mesures d'accompagnement pour les lever.

Le travail d'accompagnement se poursuit tout au long de l'année, avec un accompagnement le plus en amont possible des porteurs de projets par les services de l'État et l'animation de plusieurs groupes techniques.

Développer l'énergie photovoltaïque

Depuis plusieurs années, l'ambition de l'État est de faciliter le développement de cette forme de production d'électricité au niveau national comme au niveau local. Ainsi, la production d'énergie photovoltaïque augmente régulièrement en Isère : elle a été multipliée par 4 entre 2011 et 2020.

Le photovoltaïque en quelques chiffres en Isère

→ 19 centrales photovoltaïques autorisées, 7 dossiers en cours d'instruction

→ L'énergie solaire photovoltaïque représente environ 120 GWh soit 3.1 % de la production totale d'énergies renouvelables en Isère

→ En 2022, les services de l'État ont oeuvré à l'installation d'une centrale solaire sur une friche industrielle polluée à Villard-Bonnot et Froges, dans le respect de toutes les normes environnementales et sécuritaires. Ce sont 5.3 Gwh/an qui alimenteront à terme le réseau électrique

Zoom sur l'agrivoltaïsme

L'agrivoltaïsme se réfère à des installations permettant de coupler une production photovoltaïque secondaire à une production agricole principale. L'installation de parcs photovoltaïques au sol est plus délicate que ceux sur toitures, car la production d'énergie peut alors entrer en compétition avec d'autres usages, comme l'agriculture.

Les services de l'État en Isère ont réalisé un guide départemental sur l'implantation des projets d'agrivoltaïsme et des centrales photovoltaïques au sol et flottantes. Cela permet d'accompagner de façon efficace les porteurs de projet, notamment dans le secteur agricole.

Ce guide départemental est un outil d'aide à la décision pour les collectivités et vise à accompagner les maîtres d'ouvrage dans le choix des zones d'implantation, afin de privilégier les zones à faibles enjeux environnementaux et agricoles. L'objectif est d'accompagner un développement équilibré et maîtrisé de cette filière en plein essor.

3 Assurer la sobriété foncière

En France comme dans d'autres pays, du fait de l'étalement de notre urbanisation et de nos infrastructures, l'artificialisation des sols augmente. Ce phénomène consiste à transformer un sol naturel, agricole ou forestier, par des opérations d'aménagement pouvant entraîner une imperméabilisation partielle ou totale, afin de les affecter notamment à des fonctions urbaines ou de transport (habitat, activités, commerces, infrastructures, équipements publics...).

Aussi, la lutte contre l'artificialisation des sols est un axe majeur du plan biodiversité, avec comme objectif de parvenir à « **zéro artificialisation nette** ». Il s'agit de limiter autant que possible la consommation de nouveaux espaces et, lorsque c'est impossible, de « rendre à la nature » l'équivalent des superficies consommées.

Consommation espace naturel agricole et forestier 2010/2020	424 hectares
Réduction de la consommation sur la décennie 2021/2031	50 % (soit 212 hectares par an)

Dans le cadre de la **stratégie eau-air-sol** » et de la **loi climat et résilience** » d'août 2021, l'État en Isère accompagne les collectivités dans la réduction attendue de l'artificialisation des sols de 50 % sur la décennie 2021/2031 en les sensibilisant et en prenant en compte cet objectif dans les avis sur les documents d'urbanisme.

→ 6 projets sélectionnés dans le cadre de la 1^{re} édition de l'appel à projets fonds friches pour environ 3 M€ d'aides de l'État et 17.3 hectares de friches réhabilitées.

→ 7 projets sélectionnés pour la 2^e édition du « fonds friches » pour environ 6.5 M€ d'aides de l'État et 15.4 hectares de friches réhabilitées.

4 Décarboner l'industrie et les transports

Décarbonation de l'industrie

Grâce à la mise en œuvre du plan France Relance et du plan France 2030, **93 000 tonnes** par an d'émissions de gaz à effet de serre sont supprimées sur la plateforme chimique de Roussillon, la cimenterie de Montalieu-Vercieu et la papeterie de Pont-Evêque. Ces plateformes font l'objet d'un suivi particulier, car elles figurent dans la liste des sites les plus émetteurs au niveau national.

L'Isère accueille trois grands projets de décarbonation de l'industrie soutenus par France Relance et France 2030
→ La cimenterie de Montalieu-Vercieu : subvention de 11 M€ , réduction de 35 000 tonnes par an des émissions de GES
→ La papeterie de Pont-Evêque : subvention de 11 M€ , réduction de 28 000 tonnes par an des émissions de GES
→ La plateforme chimique de Roussillon : subvention de 4 M€ , réduction de 30 000 tonnes par an des émissions de GES

L'Isère accueille également quatre projets soutenus par le plan de résilience économique et sociale
→ Vencorex au Pont-de-Claix, avec Engie Energie Services : subvention de 12 M€
→ Elkron au Péage-de-Roussillon, avec DK 5 : subvention de 10 M€
→ Frégata Hygiène à Charavines, avec Engie Energie Services : subvention de 2 M€
→ Aoste : subvention de 2 M€

Les services de l'État comme l'ADEME ou BPIFrance, ainsi que les deux chambres de commerce et d'industrie iséroise se coordonnent pour apporter un conseil à la décarbonation aux PME dans le besoin. **Alors que 99.8 % des entreprises iséroises sont des PME, cet axe de la décarbonation sera accentué en 2023 grâce à la mise en œuvre de la Loi sur la décarbonation de l'industrie.**

Accroître la qualité de l'air : un enjeu fort sur le territoire isérois

Compte-tenu de l'enjeu de santé publique et de l'enjeu environnemental, les pouvoirs publics ont adopté, depuis plusieurs années déjà, de nombreux plans et programmes « qualité de l'air ». Le plan de protection de l'atmosphère (PPA) constitue un outil local majeur de la lutte contre la pollution atmosphérique. Il constitue en outre une mesure phare du volet « air » de la stratégie régionale eau-air-sol.

L'Isère est concernée par 2 plans de protection de l'atmosphère : le PPA de l'agglomération lyonnaise d'une part et de Grenoble-Alpes-Dauphiné (GAD) d'autre part, qui ont été signés respectivement fin novembre et fin décembre 2022. Il s'agit de la 3^e génération de PPA. L'approbation de ces plans constitue l'aboutissement du processus de révision des PPA qui a duré plus de 2 ans et qui a associé de nombreux partenaires, en particulier des collectivités territoriales.



Signature du troisième plan de protection de l'atmosphère le 16 décembre 2022

Zoom sur le PPA de Grenoble-Alpes-Dauphiné (GAD)

Le PPA de GAD s'étend quant à lui sur 297 communes (27 communes de plus que le PPA2). **Il concerne environ 850 000 habitants.** Il comprend au total 32 actions regroupées en six grandes thématiques : Industrie & BTP, Résidentiel-Tertiaire, Agriculture, Mobilité et Urbanisme, Communication, transversal. Des volets spécifiques de ce plan concernent par exemple le chauffage au bois et permettront de réduire les émissions de poussières qui en sont issues.

Si l'on ajoute le PPA de l'agglomération lyonnaise qui couvre 61 communes du département de l'Isère (contre une seule auparavant), ce qui représente 187 549 habitants, **ce sont au total 358 communes iséroises couvertes par un PPA** soit 69 % des communes du département, **représentant au total une population de plus d'un million d'habitants** sur les 1,27 million d'Isérois. 10 des 18 intercommunalités que compte l'Isère sont couvertes : Vienne-Condrieu, Entre Bièvre et Rhône, Grenoble-Alpes Métropole, le Grésivaudan, Pays voironnais, Bièvre Est, Bièvre Isère, Saint-Marcellin-Vercors-Isère, Trièves, et les Vals du Dauphiné.

5 Maîtriser la consommation de la ressource en eau

L'ensemble du département de l'Isère a été durement touché par la sécheresse. L'État a accompagné les exploitations agricoles en recueillant, dès le début de l'été 2022, les signalements des maires et des exploitants agricoles.

Un travail étroit d'enquêtes terrain et de recensement a été mené avec la chambre d'agriculture et les représentants professionnels, afin de quantifier les pertes de la production fourragère et de constituer un dossier de demande de reconnaissance à la commission nationale de gestion des risques en agriculture.

La reconnaissance en calamité agricole sécheresse d'une partie du département a été approuvée par le comité national de gestion des risques en agriculture (CNGRA) en décembre 2022.

Montant des indemnisations
par le CNGRA

8 M€

Parallèlement à la reconnaissance en calamité agricole, l'État a mis en place le dégrèvement de la taxe foncière non bâtie sur les parcelles cadastrées en pré. Les propriétaires fonciers ou leur exploitant ont ainsi bénéficié d'une exonération d'impôt mis en œuvre par la DDFIP.

6 Préserver la biodiversité

Sauvegarder la biodiversité des zones humides

La biodiversité offre des biens irremplaçables et indispensables à notre quotidien. Les services de l'État en Isère œuvrent à la protection de cette biodiversité en sauvegardant les espaces naturels protégés comme les réserves naturelles.

Les 60 ans de la réserve naturelle de Luittel

La route nationale du lac Luitel, doyenne des réserves naturelles françaises, occupe une dépression engendrée jadis par le glacier de la Romanche à 1250 m d'altitude en bordure de la route d'accès à la station de Chamrousse. Elle comprend deux systèmes tourbeux : le lac-tourbière caractérisé par des radeaux flottants et la tourbière du col, partiellement boisée par des pins à crochets. On y trouve tous les stades d'évolution écologique de ces milieux à sphaignes.

Ce paysage nordique constitue un refuge pour des espèces reliques des périodes glaciaires. On y trouve les petites pousses du lycopode des tourbières, la scheuchzérie des marais, le rossolis à feuilles rondes ou la petite utriculaire. 17 espèces de libellules sont présentes sur le site dont certaines sont inféodées aux tourbières : cordulies alpestre et arctique, leucorrhine douteuse.

Le site est géré par l'office national des forêts (ONF) qui assure différentes missions : accueil du public, aménagement du site, études et suivis scientifiques, police environnementale.

Sauvegarder les espaces naturels et les espèces protégées

Le département de l'Isère est un territoire présentant des milieux naturels aussi variés que remarquables. La densité de population ainsi que l'attractivité de ces milieux génère une forte fréquentation des sites parfois préjudiciable pour les habitats et les espèces qui les occupent. De nombreuses réglementations relatives aux espaces naturels ou aux espèces remarquables ont ainsi été mises en place, afin de garantir leur bonne conservation.

Opération de contrôle des activités et des sports de nature les 11 et 12 juin 2022

Le 11 et 12 juin 2022 une vaste opération de contrôle des activités et sports de nature, regroupant les différents services en charge de la police de l'environnement. Cette opération s'est déroulée sur l'ensemble du territoire isérois et constitue un exemple de collaboration interservices : l'office français de la biodiversité, l'office nationale des forêt, les réserves naturelles de Chartreuse, du Drac, du Haut Rhône et du Vercors, le parc national des Ecrins et la brigade de gendarmerie d'Allevard.

La forte implication de tous a permis de rassembler 85 agents sur les deux jours, répartis sur une vingtaine de sites sur l'ensemble du territoire.

Par cette action, plus de 750 usagers de la nature ont été contactés et contrôlés, ce qui a permis de prévenir d'éventuels dommages, d'informer sur la réglementation et les enjeux ou de faire cesser certaines infractions.



Opération de l'office français de la biodiversité le 12 juin 2022

Garantir la bonne gestion des écosystèmes lacustres

Au cours de l'été 2022, l'office français de la biodiversité a procédé à un suivi du lac Claret et du lac de l'Âne, deux lacs du massif de Belledonne situés sur les communes de Revel et Vaujany. Ces deux écosystèmes lacustres s'inscrivent dans des bassins versants de haute montagne soumis à un climat rigoureux, de type alpin.

Des inventaires des différentes espèces sont effectués afin de

- Comprendre le fonctionnement physique et biologique de ces lacs
- Mesurer les incidences de la fréquentation ou du pastoralisme
- Appréhender les effets du changement climatique sur ces milieux spécifiques
- Mettre en place une gestion adaptée par les gestionnaires : Natura 2000 et réserve nationale de chasse et de faune sauvage de Belledonne

Lutter contre le trafic des espèces protégées

Contrôle des espèces protégées		
42 contrôles	5 procédures administratives	17 procédures judiciaires

Le trafic d'espèces protégées réglementées constitue après le trafic de drogue et d'arme le troisième trafic le plus lucratif au monde. L'Isère n'est pas en reste avec la présence d'aéroports internationaux sur et en périphérie du territoire, la proximité de frontière, l'emplacement stratégique du département.

Une part forte de l'activité de police du service départemental de l'office français de la biodiversité est donc dévolue au contrôle des espèces protégées.

En plus des contrôles concernant les atteintes directes aux espèces sur les espaces naturels, péri-urbains ou urbain, des contrôles sont également diligentés chez les éleveurs professionnels ou amateurs. Une cyber-veille permet également d'intercepter des ventes illégales de spécimens d'espèces protégées.

Au total, 282 spécimens d'espèces protégées ont été saisis par les autorités de l'État pour cause de trafic illégal.

7 Soutenir la transition agricole et alimentaire

Issus de la Loi d'avenir pour l'agriculture qui encourage leur développement depuis 2014, les projets alimentaires territoriaux (PAT) visent à accélérer la transition agricole et alimentaire dans les territoires, en rapprochant les producteurs, les transformateurs, les distributeurs, les collectivités territoriales et les consommateurs.

Les PAT permettent donc de relocaliser l'agriculture et l'alimentation et de développer une alimentation durable et de qualité accessible à tous dans les territoires en soutenant notamment les circuits courts ou les produits locaux et de qualité, notamment bios, dans les cantines.

En Isère, avant la mise en place du plan France Relance, un seul PAT était reconnu, le projet alimentaire inter-territorial de la grande région grenobloise auquel participent Grenoble-Alpes Métropole, les communautés de communes du Pays voironnais, du Grésivaudan et du Trièves et les deux Parcs naturels régionaux du Vercors et de Chartreuse.

Avec la mise en place du plan France Relance, un nouveau PAT a été reconnu : le PAT départemental de l'Isère porté par le Conseil départemental. 3 PAT portés par des communautés de communes ont également émergé et ont obtenu des financements pour construire leur projet en 2022 et 2023.

3 PAT portés par des communautés de communes ont été financés en 2022 en Isère

- la Communauté de communes de la Matheysine : **financement de 84000 €**
- la Communauté de communes entre Bièvre et Rhône : **financement de 67000 €**
- la Communauté de communes des Vals du Dauphiné : **financement de 100000 €**

L'État a également soutenu en 2022 le développement de l'agriculture biologique via à une aide à la conversion des surfaces. 325 agriculteurs ont été soutenus pour un montant total versé de 2.4 M€.

3 Soutenir la compétitivité, la réindustrialisation et l'innovation en Isère



1 Soutenir l'activité économique en déployant les plans d'investissements nationaux



Deux milliards d'euros de France Relance ont été engagés en Isère

Ce plan répond à deux objectifs de court terme :

- 1 **Retrouver d'ici l'été 2022 le niveau économique d'avant-crise** : cet objectif a été atteint en Isère dès l'été 2021 alors que les chiffres d'affaires de 2022 y sont supérieurs de 20 % à ceux de 2019, avec notamment le plus grand nombre de projets de relocalisation industrielle dans les secteurs stratégiques en France.
- 2 **Faire baisser le chômage dès 2021** : cet objectif a été particulièrement bien rempli en Isère, où le taux de chômage est passé de 7.4 % durant l'été 2020 à 5.8 % fin 2022, soit un niveau inédit depuis 1983. En effet, l'Isère compte 18 500 emplois salariés de plus qu'il y a trois ans, avec un rythme de recrutements exceptionnel entre mai 2021 et février 2022.

Le déploiement de France Relance vise aussi à répondre à trois grands défis structurels sur le long terme

- **L'écologie**, dont plusieurs mesures sont prolongées dans le cadre de la planification écologique France Nation Verte, présentée en octobre 2022
- **La compétitivité**, dont les actions se poursuivent pour l'innovation et la réindustrialisation dans le plan France 2030, en octobre 2021
- **La cohésion**, avec l'accompagnement territorial par le plan de résilience économique et sociale, présenté en mars 2022

L'Isère est le département qui compte le plus de projets lauréats de France Relance pour la relocalisation industrielle dans les secteurs stratégiques, avec notamment un cinquième des lauréats nationaux de l'électronique et un dixième des lauréats nationaux des industries de santé.

Le plan d'investissement national France 2030 porte une stratégie industrielle faite pour l'Isère

En 2022 en Isère, **826 M€ ont été engagés à travers ce plan d'investissement** majeur pour financer 146 projets (17 dans les organismes de recherche, 36 dans les établissements publics, 75 dans les PME, 18 dans les grandes entreprises).

Ainsi, entre fin 2019 et fin 2022, **près de 4000 emplois industriels nets ont été créés en Isère**, qui fait partie des départements ayant le plus bénéficié de ce grand plan d'investissement.

Le Président de la République a présenté à Grenoble les orientations et les investissements de la stratégie microélectronique de France 2030

Le plan d'investissement France 2030 a consacré **plus de 5 milliards d'euros au soutien et au développement de la filière microélectronique**, filière stratégique pour les transitions écologiques et numériques.

Dans ce cadre, à Crolles, le projet de « Mega-fab » porté par STMicroelectronics représente **7,5 milliards d'investissement**, et permettra **la création de plus de 1 000 emplois** sur le site. Ce projet renforcera massivement la capacité de production en France dans les technologies qui seront au cœur des besoins de nos industries d'ici à 2030, et contribuera à la résilience industrielle française et européenne en matière d'approvisionnement en composants. Le site de Crolles deviendra ainsi le plus important site de production de puces français et l'un des plus importants d'Europe.



Le président de la République a annoncé la stratégie Électronique 2030 lors de sa visite sur le site STMicroelectronics à Crolles de 12 juillet 2022

2 Accompagner le rebond de l'activité économique iséroise

L'année 2022 a été celle de la reprise de l'activité économique en Isère, l'État est donc intervenu pour résorber ces tensions ce qui a provoqué des tensions sur le marché du travail

Grâce à sa forte culture de l'innovation et de l'industrie, par ses acteurs publics et privés, l'Isère se mobilise pour faire émerger des technologies de rupture et pour renforcer la compétitivité de ses activités via le transfert de technologies et le développement de start-ups deep tech dans les secteurs de la micro-électronique, des énergies à bas carbone, de la santé et des systèmes numériques.

Dans le contexte de dynamisme de l'activité économique en Isère, le département fait face à des difficultés de recrutement constatées dans tous les secteurs d'activité.

Face à cette situation, **des plans d'action de résorption des métiers en tension dans chacun des 3 arrondissements de l'Isère ont été mis en place pour répondre aux principaux freins identifiés dans chacun des territoires.** Dans tous les arrondissements, les acteurs de l'emploi et économiques sont mobilisés : Pôle emploi, missions locales, chambres consulaires, collectivités, organisations professionnelles.

En outre, des viviers sectoriels ont été mis en place par Pôle emploi pour répondre aux besoins de recrutement des entreprises. Une liste de 23 métiers en tension a été constituée dans les secteurs de l'hôtellerie-restauration, du transport et du santé-social. Cette liste initiale a été complétée depuis par des métiers en industrie et la logistique et le commerce pour répondre aux enjeux de certains territoires.

La réussite de l'entreprise Verkor illustre l'ampleur du rebond de l'activité économique iséroise

Laurence Boone, secrétaire d'État chargée de l'Europe auprès du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères était en déplacement à Grenoble le 2 novembre 2022 à l'occasion de la cérémonie de signature du prêt par la Banque européenne d'investissement à la société grenobloise Verkor, spécialisée dans la conception de batteries électriques.

Pour l'inauguration de son R&D Lab, la partie intégrante du Verkor Innovation Centre aujourd'hui achevée, l'entreprise a réalisé un tour de table de plus de **250 M€ dont 100 M€ d'argent public, avec 49 M€ de la Banque européenne d'investissement et 51 M€ de BPIFrance.**

Cela permettra de financer ce bâtiment de 15 000 m² comprenant un laboratoire de R&D pour la conception de batteries performantes, une ligne pilote intelligente d'une capacité de 150 MWh/an et un centre de formation pour répondre au besoin croissant de main-d'œuvre spécialisée dans le secteur des batteries.

Plan quantique

Le plan quantique prévoit des actions en faveur de la recherche (en particulier pour les ordinateurs, capteurs et communications quantiques), l'industrie et la formation, financées par le plan France 2030 et le plan France relance, à hauteur de 1,8 milliard d'euros.

À Grenoble notamment, à travers le programme quantum engineering Grenoble (QuEnG), se construit un écosystème pour les technologies quantiques pour construire ou consolider un leadership français dans des domaines scientifiques considérés comme prioritaires aux niveaux nationaux ou européens et liés ou susceptibles d'être liés à une transformation de grande ampleur, qu'elle soit technologique, économique, sociétale, sanitaire ou même environnementale.

En 2022, l'Université Grenoble-Alpes a notamment bénéficié d'une subvention de 45.4 M€ pour le projet QuantuEdu-France.



Visite de la Secrétaire d'État chargée de l'Europe afin d'officialiser l'investissement de l'État et de l'Union européenne dans l'entreprise Verkor

3 Renforcer la résilience économique et sociale du département

Soutenir l'économie en aidant les particuliers, les entreprises et les collectivités locales dans le besoin

L'année 2022 a également été marquée par le soutien de l'État aux collectivités locales dans le contexte d'inflation et de relèvement significatif de certaines catégories de dépenses. **À ce titre la DDFIP a versé 2.3 M€ à 24 collectivités au titre de l'acompte de la dotation 2022.**

De plus, à la suite des pertes de recettes constatées en 2021 suite à la crise sanitaire, des aides ont été versées durant l'année 2022 : **1.6 M€ pour les communes, 1.8 M€ pour les entités chargés de services publics** administratifs ou commerciaux.

Par ailleurs, afin de limiter les effets de la hausse des coûts du carburant et de préserver le pouvoir d'achat des Français, **le gouvernement a mis en place une « indemnité carburant »**. Cette aide de 100 € cible la moitié des Français les plus modestes (revenu fiscal de référence de moins de 14 700 € par part, pour les revenus de 2021) qui utilisent leur véhicule pour travailler ou se rendre à leur travail.

Indemnité carburant

199 000 foyers sur les 733 000 foyers isérois sont concernés

Afin de venir de protéger le tissu économique, le bouclier tarifaire qui protège les particuliers d'une hausse excessive des prix de l'électricité a été étendu aux TPE, aux PME, sous différentes formes afin de s'adapter aux formats des différentes entreprises.

Enfin, toutes les entreprises pour lesquelles l'énergie (gaz+électricité) est significative (+ de 3 % du CA) et qui voient leurs factures d'électricité augmenter de plus de 50 %, ont bénéficié en 2022 et bénéficient toujours d'un remboursement partiel par l'État de ces factures, un guichet est ouvert sur le site impots.gouv.fr.

En Isère au 14 mars 2023, 47 entreprises en ont bénéficié pour 2,9 M€ en 2022.

L'activité partielle

Dispositif mobilisé lors de la crise sanitaire, l'activité partielle de droit commun a été utilisée en 2022 pour venir en aide aux entreprises touchées par les conséquences de l'invasion russe en Ukraine.

Activité partielle en Isère

7525 salariés concernés

6 M€ d'aide de l'État

4 Faciliter l'accès à l'emploi

Accompagner les jeunes vers l'insertion professionnelle

Le contrat engagement jeune (CEJ) s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans révolus (ou 29 ans révolus lorsqu'ils disposent d'une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé), qui ne sont pas étudiants, ne suivent pas une formation et présentent des difficultés d'accès à l'emploi durable.

Il s'agit d'un parcours entièrement personnalisé qui peut durer de 6 à 12 mois pour les jeunes en fonction de leur profil, avec l'objectif de les aider à définir leur projet professionnel et à trouver un emploi. Quand un jeune signe son contrat, il bénéficie :

- d'un accompagnement par un conseiller dédié qui le suit tout au long de son parcours et jusqu'à ce qu'il accède à un emploi durable,
- d'un programme intensif de 15 à 20 heures par semaine composé de différents types d'activités,
- d'une allocation pouvant aller jusqu'à 520 euros par mois en fonction de ses ressources et sous condition de respecter ses engagements.



Signature de contrats engagement jeune le 2 mars 2022

4179 jeunes isérois ont bénéficié du Contrat d'Engagement Jeune en 2022.

Agir pour l'emploi dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville à l'aide de la « cité de l'emploi »

Le dispositif de la « cité de l'emploi » vise à favoriser l'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi éloignés de l'emploi résidant dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV). Il est copiloté par l'État (préfecture et DDETS), Grenoble-Alpes Métropole et Pôle emploi.

Le dispositif permet de :

- rapprocher les demandeurs les plus éloignés de l'emploi vivant dans les quartiers prioritaires de l'offre de droit commun,
- développer le maillage partenarial sur l'emploi au sein des quartiers ciblés,
- expérimenter des actions « emploi innovantes » visant à répondre à des besoins non couverts par les autres dispositifs.

L'État a labellisé le territoire de Grenoble-Alpes Métropole pour la période 2021-2023 et ce sont 100 000 € supplémentaires par an qui viennent s'ajouter aux crédits provenant de la politique de la ville.



Visite de Laurent Prévost, préfet de l'Isère, à la cité de l'emploi le 18 janvier 2022

Focus sur la journée demandeurs d'emploi-entreprises sur le site de la Bastille à Grenoble pour les habitants des quartiers Villeneuve-Village-Olympique

Le 29 septembre 2022 s'est tenue la journée des demandeurs d'emploi – entreprises sur le site de la Bastille. Cette action partenariale réunissant la mission locale de Grenoble, le plan local pluriannuel pour l'insertion et l'emploi (PLIE) du bassin grenoblois et pôle emploi ainsi que le réseau des entreprises inscrites dans la démarche « Les entreprises s'engagent » en Isère consistait à faire se rencontrer autrement les demandeurs d'emploi tous âges confondus des quartiers de la Villeneuve-Village-Olympique de Grenoble et les recruteurs.

Les 10 entreprises et les 10 bénéficiaires participants ont pris le téléphérique avec les conseillers emploi pour se rendre sur le site de la Bastille. Puis, ils ont participé ensemble à un escape game afin de découvrir et valoriser les savoir-être et savoir-faire des candidats autrement. Enfin, après le déjeuner, a eu lieu un jobdating avant de redescendre en téléphérique.

Cette journée s'est conclue par des solutions concrètes d'emploi et de formation pour les bénéficiaires.



Nathalie Cencic, sous-préfète, à la journée des demandeurs d'emploi-entreprises sur le site de la Bastille le 29 septembre 2022

10 entreprises

10 bénéficiaires

6 reprises d'emploi

2 reprises de formation

Expérimenter un territoire zéro chômeur de longue durée

Le territoire du Trièves a été habilité pour l'expérimentation « territoire zéro chômeur de longue durée » en octobre 2022.

Cette habilitation et la création de l'entreprise à but d'emploi (EBE) « Peps » le 5 décembre sont le résultat du travail de tous les partenaires de l'emploi du territoire et des personnes bénéficiaires du Trièves. Après SOLEEO, créée à Échirolles, labellisée en février 2022, c'est la deuxième structure de ce type en Isère. Son ouverture a eu lieu au mois de décembre 2022. Elle a permis l'embauche de 24 salariés en CDI.

Près de 500 personnes sont potentiellement concernées par la privation d'emploi sur ce territoire dont 255 personnes volontaires pour intégrer l'entreprise à But d'Emploi (EBE). Le territoire a pour ambition d'aboutir en 5 ans, à la création de 95 emplois en EBE, et 87 autres sorties de la privation d'emploi.



Signature de la convention « Territoire zéro chômeur longue durée » par Laurent Prévost, préfet de l'Isère, le 16 décembre 2022

Quant à SOLEEO (solidarité pour l'emploi à Échirolles-ouest), cette EBE a été créée en mai 2022, elle fait partie de l'expérimentation nationale territoire zéro chômeur de longue durée (TZCLD). Elle vise à résorber le chômage de longue durée à Échirolles Ouest en embauchant des personnes privées d'emploi en leur proposant un contrat à durée indéterminée, à temps choisi au SMIC et sans sélection. Elle propose des services utiles aux habitants, aux associations, à la collectivité et aux entreprises sur le territoire. Les emplois sont basés sur les compétences, appétences des personnes privées d'emploi, utiles au territoire et adaptés aux personnes qu'elle embauche.

Qu'est-ce qu'une « Entreprise à but d'emploi » (EBE) ?

Cette nouvelle forme d'entreprise, structure de l'économie sociale et solidaire, a pour vocation d'embaucher ces personnes en contrat à durée indéterminée et à temps choisi. Pour ce faire elle développe des activités économiques non concurrentes de celles déjà présentes sur le territoire. Par ailleurs, elle reçoit des aides publiques conséquentes, correspondant aux différents coûts économiques et sociaux (allocations, dépenses pour le logement, la santé, la précarité alimentaire...).



Laurent Prévost, préfet de l'Isère, aux côtés des bénéficiaires du dispositif « Territoire zéro chômeur longue durée »

Favoriser l'insertion professionnelle à l'aide des Contrats passerelles

Le contrat passerelle est un dispositif expérimental qui facilite les sorties de salariés en insertion vers l'emploi durable. Il permet à un salarié en insertion d'une entreprise d'insertion (EI) ou d'un atelier chantier d'insertion (ACI) d'être mis à disposition auprès d'une entreprise utilisatrice, dans le cadre d'un prêt de main d'œuvre à but non lucratif.

Cette mise à disposition, durant laquelle le salarié en insertion continue à bénéficier d'un accompagnement socio-professionnel par la structure d'insertion prêteuse, est d'une durée de 3 mois renouvelable une fois. Le contrat passerelle constitue :

- une opportunité d'accès à l'emploi durable pour des salariés en insertion qui sont en CDD depuis au moins 4 mois,
- un des moyens pour les entreprises de répondre à leurs difficultés de recrutement, en intégrant des salariés en insertion dans le cadre d'une transition sécurisée.

L'objectif de cette période passerelle est de sécuriser la transition vers un CDI entre la structure d'insertion et l'entreprise classique. 7 contrats passerelles ont été mis en œuvre en 2022. 5 ont débouché sur une embauche en CDI.

4

Garantir la cohésion sociale et la cohésion des territoires



1 Faire vivre la démocratie et les principes républicains

Organiser l'expression démocratique dans le respect de l'esprit républicain

L'année 2022 a été marquée par les deux grands scrutins nationaux au suffrage universel direct que sont l'élection du président de la République et les élections législatives pour renouveler l'ensemble des députés qui siègent à l'Assemblée nationale.

Les services de l'État en Isère ont la responsabilité de la tenue de ces élections. Ainsi, les services se sont pleinement mobilisés pour garantir le bon déroulé de ces étapes essentielles de notre vie démocratique, afin de permettre à chacun d'exercer son pouvoir de citoyen dans le respect de l'esprit républicain.



Opération de mise sous pli sur le site Alp'Expo à Grenoble pour le second tour des législatives

Élections présidentielle et législatives

900 000 électeurs concernés pour les 512 communes du département

1 opération de mise sous pli automatisée de la propagande confiée à un prestataire extérieur, mutualisée avec la Loire et le Rhône, sur un site éphémère à Villeurbanne, pour l'élection présidentielle

1 opération de mise sous pli manuelle de la propagande organisée par la préfecture, avec le concours de plus de 900 agents, sur le site Alp'Expo à Grenoble

Accompagner les déplacés ukrainiens

Le début du conflit russo-ukrainien au mois de février 2022 a provoqué l'exil de plusieurs centaines de milliers de personnes, dont de nombreuses familles, majoritairement des femmes et des enfants.

En Isère, les services de l'État se sont mobilisés aux côtés des collectivités et des associations pour recenser les propositions d'hébergement des Ukrainiens déplacés qui se présenteraient sur le territoire.

Pour la première fois, un dispositif spécial a été activé au niveau de l'Union européenne pour leur accorder une protection temporaire. Ce dispositif d'accueil, coordonné et centralisé par les services de l'État en Isère, a répondu aux engagements de la France et à l'élan de solidarité qui se manifeste dans notre département et dans la société française et européenne.

Ce mécanisme permet de bénéficier des mêmes droits que ceux d'un demandeur d'asile (droit au maintien sur le territoire, jusqu'à 3 ans, ainsi que le bénéfice de l'allocation pour demandeurs d'asile), il garantit également l'accès au marché du travail.

La préfecture a organisé un guichet unique avec l'office français de l'immigration et de l'intégration, la Caisse primaire d'assurance maladie et la Croix-Rouge afin d'accueillir les déplacés ukrainiens.

Accueil en Isère

- 2150** déplacés ukrainiens
- 1534** autorisations provisoires de séjours (adultes)
- 523** enfants ukrainiens sont scolarisés dans le département, de la maternelle au lycée.
- 572** personnes ont bénéficié d'un hébergement géré par l'association **Entraide Pierre-Valdo**, opérateur de l'État
- 469** personnes hébergées par des Isérois sont actuellement accompagnées par l'association **Entraide Pierre-Valdo** et par l'association **France Horizon**

Intégrer les demandeurs d'asile et les nouveaux Français

L'accompagnement des demandeurs d'asile et des nouveaux citoyens français est l'une des compétences fondamentales des préfectures. En 2022, la politique d'intégration s'est poursuivie par une forte activité liée à l'accueil des demandeurs d'asile et des nouveaux Français.

→ **6600 demandeurs d'asile ont été accueillis au guichet unique de la préfecture de l'Isère.**

→ **3600 demandes de naturalisation ont été traitées à la plateforme interdépartementale d'accès à la nationalité française.**

Près de 1100 personnes ont été naturalisées en Isère, et 10 cérémonies d'accueil dans la nationalité française ont été organisées dans les grands salons de la préfecture, pour marquer solennellement l'obtention de la nationalité française par une étape symbolique.



Cérémonie de naturalisation du 20 octobre 2022 présidée par Laurent Prévost, préfet de l'Isère



Cérémonie de naturalisation du 6 juillet 2022 présidée par Nathalie Cencic, secrétaire générale adjointe dans les salons de la préfecture

Être un territoire précurseur en devenant département pilote du programme AGIR

Le programme AGIR (accompagnement global et individualisé des réfugiés) est un programme d'accompagnement global et individualisé des réfugiés vers l'emploi et le logement.

Grâce à un guichet unique départemental, les bénéficiaires de la protection internationale (BPI) sont accompagnés pour faciliter leur accès aux droits et à un logement et un emploi durables, aux prestations sociales, à la santé, à la parentalité ou encore à un compte bancaire ou à la formation professionnelle. Autant de facteurs essentiels de leur intégration dans notre société. Le programme AGIR est opéré en Isère par l'association Alfa3A, qui a obtenu ce marché public.

Le jeudi 20 octobre, à l'occasion de la deuxième édition de la semaine de l'intégration, Sonia Backès, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Intérieur et des Outre-mer, chargée de la Citoyenneté était présente afin d'expliquer et de promouvoir ce dispositif, et de signer la procédure d'engagement de ce programme avec l'ensemble des partenaires de l'État. Lancé en décembre 2022, le programme comptait 22 bénéficiaires à la fin de l'année, et est monté en puissance en 2023.



Sonia Backès, secrétaire d'État chargée de la Citoyenneté a signé la procédure d'engagement du programme le 20 octobre 2022 à Grenoble

2 Garantir l'égalité des droits et lutter contre les discriminations

Égalité femmes-hommes

Le respect des droits des femmes bénéficie à la société toute entière. Non seulement le respect des droits des femmes est un droit humain fondamental, mais c'est aussi un facteur essentiel de développement.

Pour promouvoir cette égalité femmes-hommes et sensibiliser les français aux grands enjeux associés, le train pour l'égalité a sillonné la France en 2022, avec à bord les principaux acteurs associatifs nationaux et locaux. Le train a fait étape dans 9 villes, 8 régions, et 9 départements. 31 conférences ont été organisées sur différentes thématiques liées aux violences, aux inégalités et aux discriminations. 8000 personnes à travers la France ont ainsi pu découvrir le train pour l'égalité et se sensibiliser aux enjeux de l'égalité femmes-hommes, en complément des 700 élèves sensibilisés lors de créneaux scolaires spécifiques.

Le 3 mars 2022, le train pour l'égalité a fait étape à Grenoble. L'action a permis une sensibilisation du grand public, avec un accent mis sur le public scolaire, sur des thématiques relatives à l'égalité femme-homme comme la lutte contre les violences faites aux femmes, l'accès à la santé et les droits sexuels et reproductifs.



Laurent Prévost accueillait le « Le train pour l'égalité » le jeudi 3 mars 2022, à la gare de Grenoble



Sensibilisation de lycéennes de seconde aux métiers scientifiques

Afin de promouvoir la parité femmes-hommes dans les métiers scientifiques et techniques, le 8 mars 2022, au Lycée Aristide Bergès à Seyssinet-Pariset, les filles de deux classes de secondes ont été sensibilisées aux métiers scientifiques via une présentation de l'association « parité sciences » et via des échanges avec des femmes scientifiques. L'objectif de cette action était d'inciter les filles à s'orienter vers des études scientifiques et techniques dans lesquelles elles sont encore très minoritaires.

3 S'engager auprès des jeunes

Agir en faveur de l'insertion des jeunes

La direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse (DTPJJ) de l'Isère a impulsé des démarches pour favoriser l'insertion des jeunes, au travers de la manifestation « à chacun sa montagne » qui se déroule chaque été pendant 2 jours avec des jeunes suivis au civil et au pénal.

De même, des journées sportives sport de contact, athlétisme ont été organisées dans l'année en lien avec le comité départemental olympique et sportif de l'Isère (CDOS).

« le week-end ascension vers l'insertion » s'est déroulé en septembre 2022. Il s'agit d'un dispositif au cours duquel des jeunes, des entrepreneurs et des professionnels de la DTPJJ peuvent échanger en vue de faciliter l'insertion professionnelle des mineurs suivis.

Enfin, un groupe de jeunes a pu participer au concours national culinaire de la DTPJJ à Paris, dans un esprit écocitoyen et formateur.



Jeunes pris en charge par la DTPJJ lors des journées "à chacun sa montagne"

Soutenir l'éducation à travers des projets artistiques et culturels

L'éducation artistique et culturelle, grande priorité nationale des ministères de l'Éducation Nationale et de la Culture depuis 2013, se traduit en Isère par une dynamique partenariale très riche au bénéfice des enfants et des jeunes de notre département.

Les services de l'État (en particulier du ministère de l'Éducation Nationale et du ministère de la Culture), mais aussi la caisse des allocations familiales, le Département, la Région, les communautés de communes et les structures culturelles développent de manière concertée et diverses des projets afin d'assurer aux jeunes un parcours riche de spectacles, de visites muséales, de rencontres cinématographiques, mais aussi de pratiques avec des artistes de tous horizons.

Les projets de courtes, moyennes ou longues résidences en danse, chant, cirque, musique, cinéma, arts plastiques, photographie, etc. sont autant de propositions qui permettent à nos jeunes de développer leur regard, leur esprit critique, mais aussi leur expression singulière.

Ces projets s'adressent notamment aux enfants et aux jeunes des territoires ruraux isolés au sein de conventions territoriales qui se sont développées en Matheysine, dans l'Oisans et à Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté. Depuis la rentrée scolaire 2022, sont aussi concernées les communautés de communes de Bièvre-Est et des Balcons du Dauphiné.

16 600 Enfants et jeunes inscrits
dans des projets artistiques de qualité.



Vidéo
1jeune1solution

Soutenir l'employabilité des plus jeunes travailleurs

Le non-emploi de jeunes ayant l'âge d'être actif constitue une perte considérable pour l'ensemble de la société. Plusieurs politiques soutenant les offres d'emploi pour les jeunes sont ainsi lancées à l'échelle nationale. Les services de l'État en Isère soutiennent ces politiques en montrant l'exemple. Ainisi, l'apprentissage est un outil largement exploité par les employeurs publics isérois. En embauchant des jeunes dans diverses filières, ce sont autant de talents que l'on crée qui peuvent ensuite être recrutés au sein des services en question.

Cette mobilisation peut s'illustrer par le parcours de trois apprenties en poste à la direction départementale de l'emploi, du travail et de la solidarité de l'Isère entre 2020 et 2022.

Léonie, Axelle et Solène ont occupé différentes missions qui leur ont permis d'acquérir de nombreuses compétences, une solide expérience professionnelle et surtout de valider brillamment leur licence professionnelle « métiers des administrations et collectivités territoriales ».

Léonie

Durant son année en licence professionnelle, Léonie a été chargée de la gestion et de la promotion de l'apprentissage dans le secteur public. Après l'obtention de son diplôme, Léonie a poursuivi son parcours au sein de la DDETS en tant que contractuelle. Après un contrat d'un an dans le service accompagnement des mutations économiques en qualité de gestionnaire de l'activité partielle, elle occupe aujourd'hui le poste d'assistante de direction (contrat de trois ans).

Axelle

Durant son année d'apprentissage, Axelle a activement participé à la gestion et au contrôle de l'activité partielle au sein du service Accompagnement des mutations économiques. Forte de cette expérience, après avoir obtenu sa licence, elle a trouvé un nouveau contrat d'apprentissage pour poursuivre son cursus en master en ressources humaines dans une entreprise en fort développement.



Solène

Apprentie pendant un an sur un poste d'appui au pilotage du pôle emploi-insertion sociale, Solène a beaucoup travaillé sur la communication relative à la politique de l'emploi. À l'issue, elle a signé un contrat de trois ans en qualité de chargée de mission « politique de la ville ». Elle est désormais référente, au niveau départemental, du dispositif adultes-relais et des postes FONJEP¹. Elle est également chargée, en lien avec ses collègues, de la gestion administrative et financière des subventions de la politique de la ville.



Vidéo
Alternance



Vidéo
Service civique

¹Fonds de coopération jeunesse et éducation populaire.

Encourager les jeunes à s'engager, leur en donner les moyens

Afin de susciter une volonté de s'engager auprès des jeunes français de 15 à 17 ans et qui sont volontaires, et pour promouvoir auprès d'eux les valeurs de la République, le gouvernement a lancé un service national universel (SNU) en juin 2018.

le SNU est un projet de société visant à favoriser le sentiment d'unité nationale autour de valeurs communes. Il vise à :

- Impliquer davantage la jeunesse française dans la vie de la Nation.
- Favoriser le brassage social et territorial et donc renforcer la cohésion sociale et nationale.
- Faire prendre conscience des enjeux de la défense et de la sécurité nationale.
- Développer son esprit de défense en faisant l'expérience de la vie militaire ou des métiers de la sécurité intérieure.
- Développer la culture de l'engagement et de l'entraide.

le SNU est conçu sous la forme d'un parcours dont la première phase est un séjour de cohésion citoyenne et collective précédant la réalisation d'une mission d'intérêt général susceptible de se poursuivre avec d'autres formes d'engagement, comme par exemple en Isère, les cadets de la gendarmerie.

Les séjours de cohésion concernent à la fois des jeunes isérois (948 pour 2022) et des volontaires d'autres départements de la région Auvergne-Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse accueillis en Isère (760 dont 296 en juillet).

- 37 jeunes isérois ont participé aux séjours de février
- 401 jeunes isérois ont participé aux séjours du 12 au 24 juin
- 484 jeunes isérois ont participé aux séjours du 03 au 15 juillet



Les jeunes stagiaires du SNU sur les rangs du 14 juillet 2022 à Grenoble



Le préfet, Laurent Prévost est allé à la rencontre des stagiaires du SNU en Isère

4 Accompagner les collectivités pour mieux servir les Isérois

L'État se fixe pour objectif de redynamiser les agglomérations de taille moyenne ayant parfois connu un fort exode vers des aires urbaines plus denses. Pour cela, différents programmes ont été mis en œuvre en 2022 en Isère afin de recréer des bassins d'emplois ayant une taille critique au sein de zones rurales.

Le programme « petites villes de demain »

Le programme petites villes de demain (PVD) vise à améliorer la qualité de vie des habitants des petites communes et des territoires alentours, en accompagnant les collectivités dans des trajectoires dynamiques et engagés dans la transition écologique. Le programme a pour objectif de renforcer les moyens des élus des villes et leurs intercommunalités de moins de 20 000 habitants exerçant des fonctions de centralités pour bâtir et concrétiser leurs projets de territoire, tout au long de leur mandat, jusqu'à 2026.

Quatre communes ont signé une convention « petite ville de demain » en 2022 : Bourg d'Oisans, Pontcharra, Saint-Laurent du Pont et Mens. Parmi ces quatre communes, trois se sont engagées dans une convention dite « sécurité », permettant d'étendre la contractualisation au domaine de la sécurité publique.



Signature de la convention PVD à Bourg-d'Oisans le 19 décembre 2022



Signature de la convention PVD à Saint-Laurent-du-Pont le 15 décembre 2022

Le programme « action cœur de ville »

Le plan national action cœur de ville (ACV) répond à une double ambition : améliorer les conditions de vie des habitants des villes moyennes et conforter le rôle de moteur de ces villes dans le développement du territoire.

Élaboré en concertation avec les élus et les acteurs économiques des territoires, le plan « action cœur de ville » vise à faciliter et à soutenir le travail des collectivités locales, à inciter les acteurs du logement et de l'urbanisme à réinvestir les centres-villes, à favoriser le maintien ou l'implantation d'activités en cœur de ville afin d'améliorer les conditions de vie dans les villes moyennes. En complément, les communes « Action cœur de ville » peuvent lancer une opération de revitalisation des territoires (ORT) afin de disposer d'outils juridiques et fiscaux spécifiques permettant d'éviter les vacances de logements, de racheter les friches et de mieux maîtriser l'urbanisme.

La ville de Voiron a accueilli en juillet 2022 le directeur de l'agence nationale de cohésion des territoires, M. Lebreton et lui présente les travaux menés en cœur de ville. Lors de cette visite, le Directeur Lebreton a également pris part au comité local de cohésion des territoires (CLCT). Cette instance de partage permet de présenter les différents dispositifs de soutien déployés par l'ANCT, de promouvoir le déploiement des maisons « France Service » ou encore des maisons de santé.



La ville de Voiron est une commune ACV et poursuit les travaux de redynamisation du centre-ville. En 2022, elle élargit le périmètre de son ORT pour prendre en compte la Zone d'aménagement concerté (ZAC) Rossignol-République et travailler à son intégration dans l'espace urbain en évolution

Accompagner les collectivités dans leur transition

L'État est le premier contributeur au budget des collectivités. Chaque année, il attribue aux communes, aux intercommunalités, aux départements et aux régions un ensemble de concours financiers qui représentent près d'un tiers des ressources des collectivités. Ce concours est essentiel au bon fonctionnement des collectivités qui disposent de nombreuses compétences, ainsi qu'à l'investissement de ces dernières afin d'aménager durablement le territoire.

La principale dotation de l'État aux collectivités est destinée à garantir le bon fonctionnement de ces dernières. **En 2022 en Isère, ce sont 163.3 M€ qui sont venus alimenter le budget de fonctionnement des collectivités, un montant stable par rapport à 2021 (- 0,3 %).**

En 2022, l'État a également fortement soutenu l'investissement des collectivités locales, à hauteur de 29,8 M€ à travers différentes dotations :

- La dotation d'équipement des territoires ruraux pour les plus petites collectivités,
- La dotation de soutien à l'investissement local pour les grands projets de transports, de logements ou de déploiement de solutions numériques,
- La dotation politique de la ville à l'attention des communes les plus défavorisées.

Afin d'inciter les collectivités à orienter ces investissements vers la transition environnementale, le fonds vert viendra compléter en 2023 ces dotations à l'investissement. Ce nouveau soutien à l'investissement des collectivités financera des projets de prévention des risques liés au climat (inondation, incendie, risque montagne), d'économie d'énergie (éclairage public, rénovation énergétique, covoiturage) ou encore d'amélioration de la qualité de l'air.

En complément, afin que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance de transition écologique sur les domaines correspondant à ses besoins, le gouvernement a lancé les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) à l'été 2021.

Ces outils opérationnels inédits par rapport aux précédentes contractualisations permettent d'apporter des réponses concrètes à plusieurs enjeux essentiels auxquels les territoires et leurs habitants sont confrontés :

- Répondre à la crise écologique,
- Répondre aux fractures territoriales et sociales,
- Répondre aux enjeux démocratiques,
- Répondre aux enjeux de planification écologique territorialisée.

18 CRTE ont été signés en Isère en 2022, avec chacun des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre que compte le département.

Accompagner les modes de vies ruraux avec l'agenda rural

L'agenda rural vise à accompagner les projets dans de multiples domaines pour améliorer la qualité de vie, maintenir les activités et les services et les liens sociaux, et ce faisant, améliorer le bien-vivre ensemble en milieu rural. L'accompagnement des habitants vers l'emploi et la culture est un enjeu majeur de l'agenda rural en Isère.

Dans ce cadre, les services de l'État ont notamment accompagné tout au long de l'année 2022, les 9 collectivités lauréates de l'appel à projet « micro-folies » 2021, dont 6 sont issues des territoires ruraux.

Ce dispositif culturel innovant, au service des territoires, est supervisé par le Ministère la Culture, et, accompagné par « la cité de la Villette ». Véritable outil au service de l'éducation artistique et culturel, il permet d'intégrer un musée numérique au cœur d'un équipement déjà existant implanté au plus proche des habitants.

L'année 2022 a été consacrée à la finalisation des projets et à leur mise en œuvre, pour les collectivités dont les projets étaient les plus avancés. Dans les territoires ruraux, les micro-folies des communes de Entre-Deux-Guiers, Les Avenières Veyrins-Thuelin et la communauté de communes de l'Oisans ont ouvert leurs portes au public.

Ainsi, chacune des collectivités lauréates a pu bénéficier d'une subvention de fonctionnement de l'État s'élevant à 32 000 €.

Soutenir les territoires de montagne

Les territoires de montagne ont été particulièrement touchés par les conséquences de l'épidémie de covid-19. Malgré les aides de l'Etat, ces zones dont une part importante de l'économie (l'essentiel de l'activité) repose sur le tourisme ont vu leur fréquentation diminuer et les chiffres d'affaires baisser. Cette situation défavorable se cumule avec les effets du réchauffement climatique. Les collectivités qui ont pris la compétence "neige" sont ainsi confrontées à une difficile conduite de la transition de leur modèle socio-économique afin de mieux prendre en compte le dérèglement climatique et de protéger la biodiversité.

Doté de 331 M€ sur deux ans (2021 et 2022), le fonds « avenir montagnes » comporte deux volets mis en place sur le terrain par les commissariats de massifs :

→ **Un volet Investissement** : 300 M€ à parité entre l'État et les Régions pour l'investissement avec « avenir montagnes investissements ».

→ **Un volet Ingénierie** : 31 M€ mobilisés sur 3 dispositifs d'appui adaptés aux enjeux des territoires de montagne : « avenir montagnes ingénierie », « avenir montagnes mobilités » et « france tourisme ingénierie ».

Trois programmations du plan « avenir montagne » en Isère en 2022 permettent d'aider 14 projets pour un montant d'aide global de 3.2 M€. Ces travaux représentent un investissement de 7.8 M€ pour les collectivités. La préfecture a instruit les dossiers et partagé les plans de financement avec les partenaires.

Les Communautés de communes de la Matheysine, du Grésivaudan et de Coeur de Chartreuse sont lauréates du plan « avenir montagne ingénierie » et bénéficie donc d'un appui en ressources provenant de l'agence nationale de la cohésion des territoires afin d'effectuer les études nécessaires à l'évolution des stations de ski iséroises.

Zoom sur le plan pluriannuel d'aménagement « Tourisme durable » de l'Alpe du Grand Serre

La communauté de commune de la Matheysine est lauréate (4 lauréats en France) de l'appel à manifestation d'intérêt « tourisme durable » pour le projet de rebond de l'Alpe du Grand Serre. La préfecture soutient la démarche qui permet de travailler un projet global et d'engager des crédits de l'État sur un programme pluriannuel.



Le directeur de l'ANCT a rendu visite à la Communauté de commune "Cœur de Chartreuse", lauréate

5 Lutter contre la pauvreté

Héberger et accompagner les publics les plus précaires

Conformément à l'article L.345-2-2 du code de l'action sociale et des familles (CASF), toute personne sans abri en situation de grande vulnérabilité et/ou de détresse médicale, psychique ou sociale a accès à un dispositif d'hébergement d'urgence. Les personnes accueillies en hébergement d'urgence doivent pouvoir bénéficier d'un hébergement temporaire et d'un accompagnement social continu, leur permettant de se ressourcer et de reconstruire un projet adapté favorisant l'orientation vers des dispositifs de droit commun. L'hébergement d'urgence s'articule avec l'ensemble des dispositifs d'insertion afin de garantir un accompagnement global de la personne et une continuité dans la prise en charge.

En complément des dispositifs d'hébergement d'urgence et en offrant de manière inconditionnelle un espace de répit et d'écoute, les accueils de jour sont un maillon essentiel du dispositif de veille sociale. Ils permettent une première réponse aux problématiques d'un public cumulant souvent les difficultés. L'accueil de nuit rouvert fin 2022 permet quant à lui de mettre à l'abri les femmes, avec ou sans enfants, en situation de vulnérabilité et pour lesquelles un hébergement n'est pas mobilisable immédiatement. En 2022, une veille saisonnière est instaurée pour adapter le dispositif d'hébergement aux besoins constatés.

2203 places d'hébergement d'urgence sur orientation 115

298 places réservées pour l'hiver

13 accueils de jour

1 accueil de nuit

2 maraudes professionnelles et 2 maraudes bénévoles sont financées par l'État dans un but d'aller vers le public à la rue.

Affirmer le droit de chaque individu à se loger dans un habitat digne

Si les établissements publics de coopération intercommunale ont un rôle croissant dans le cadre de la politique locale de l'habitat en matière de planification, si les communes demeurent l'échelon opérationnel de proximité de la politique de logement, si le département est compétent en matière de logement social et solidaire, l'État reste un acteur majeur de la politique de logement.

L'État reste ainsi le garant de la solidarité nationale notamment en assurant le droit au logement. Il fait valoir les impératifs d'intérêt national de lutte contre les exclusions, de mixité et de cohésion sociale lors de l'élaboration des documents de planification et de programmation. Pour remplir ce rôle, les services de l'État en Isère coopèrent avec les collectivités locales afin d'assurer la meilleure offre de logement possible.

L'action « logement d'abord »

Conduite depuis octobre 2020, l'action « logement d'abord », dédiée aux jeunes de moins de 25 ans dépourvus de domicile personnel et de ressources suffisantes pour accéder au logement est conduite conjointement par les services de l'État (direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités) et Grenoble-Alpes Métropole en partenariat avec le service intégré d'accueil et d'orientation (SIAO), la Caisse des allocations familiales, la Mutualité France Isère et les bailleurs sociaux.

Le dispositif repose sur trois piliers : l'accès à un logement dans le parc social, un accompagnement social renforcé, l'attribution d'un pécule mensuel de 500 euros par mois.

En l'absence de RSA, ce pécule permet aux jeunes de payer leur loyer et besoins de première nécessité. La CAF apporte en complément une aide à l'ameublement de 800 euros à l'entrée dans le logement.

Ce dispositif permet d'améliorer la situation des jeunes ciblés, à l'origine à la rue, en squat ou dans des hébergements : stabilisation résidentielle, accès aux droits et aux soins, accompagnement à la gestion budgétaire, accès à des formations, à l'emploi pour certains.

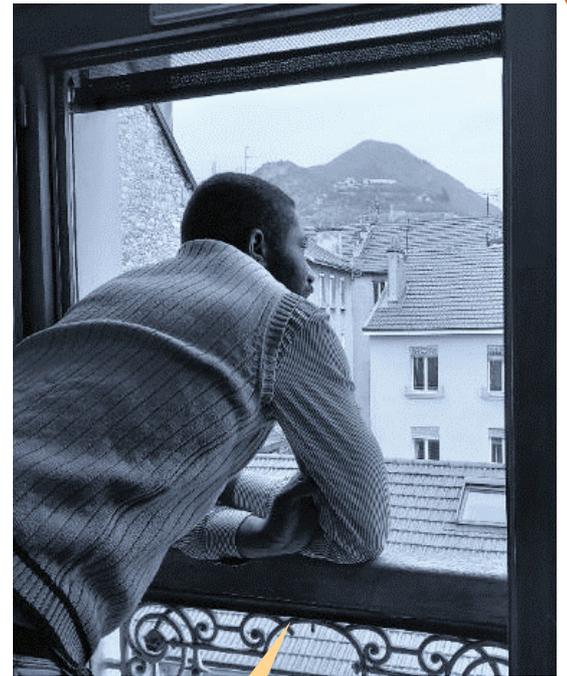
30 jeunes concernés

26 ayant pu accéder
à un logement



Vidéo
SIAO 115

« Je me sentais désarmé, et aujourd'hui je me sens plus en sécurité, j'ai l'impression d'avoir un meilleur contrôle de ma vie. J'ai un point d'ancrage : le logement », un jeune accueilli dans le dispositif.



Loger les publics prioritaires en exploitant l'immobilier de l'État

La gestion directe des logements du contingent préfectoral permet à l'État de reloger l'ensemble des publics définis à l'article

L 441-1 du code de la construction et de l'habitation, principalement tout public en cumul de difficultés, comme les ménages accompagnés par les travailleurs sociaux des structures d'hébergement, les personnes prioritaires pour bénéficier du droit au logement opposable, les menacés d'expulsion, les réfugiés ou encore les femmes victimes de violence.



91 920 Logement sociaux

87 484 Logement sociaux proposés à la location

25% du parc de logements contingent préfectoral

2524 ménages positionnés par les services de l'État en 2022

1229 baux signés



6 Moderniser les infrastructures routières

Bien que la gestion des infrastructures routières soit en partie décentralisée, les autorités organisatrices des transports peuvent ainsi être communales, départementales ou nationales. Dans ce cadre, l'État agit en particulier pour assurer la bonne adéquation des infrastructures avec les usages, en particulier s'agissant des routes nationales et des autoroutes. Ces opérations qui ont pour objectif de fluidifier le trafic et d'améliorer la déserte du territoire contribuent à la cohésion d'ensemble du département.

Mise en service de l'A480

Après 3 ans et demi de travaux, l'aménagement de l'A480 mené par AREA a permis la mise en place d'une troisième voie de circulation sur une portion d'environ 7 km entre la RN481 et le Rondeau. Cet aménagement permet une amélioration de la fluidité du trafic.

Chantier du Rondeau

Le chantier, dont l'objectif est également de fluidifier le trafic entre l'A480 et la RN85, en séparant les flux de circulation, s'est poursuivi en 2022. La réalisation de la tranchée couverte avec la pose de parois moulées a été effectuée en 2022, permettant de préparer la réalisation des dalles de couverture dès le premier semestre 2023.



Visite de chantier des travaux de réaménagement du Rondeau le 30 juin 2022

Réaménager la RN85 au droit des lacs Matheysins (phase 1)

L'État a réalisé en 2022 la dernière tranche des travaux de la phase 1 de l'aménagement de la RN85 au niveau de Pétichet (commune de Saint-Théoffrey). Les travaux se sont échelonnés sur 2 ans jusqu'à la mise en service le 22 novembre 2022.

Le chantier est la conclusion d'un investissement de 8,3 M€ cofinancés par l'État (90 %), le conseil départemental de l'Isère, la commune de Saint-Théoffrey, le syndicat intercommunal d'assainissement pour la protection des lacs de Laffrey et Pétichet.

Le réaménagement de la route sur 1,5 km a permis des améliorations substantielles de la sécurité des usagers de la RN85, de l'assainissement des eaux de la route au droit des lacs Matheysins ainsi que de la sécurisation des arrêts de bus dans Pétichet.

Plusieurs mesures en faveur de l'environnement ont été entreprises pour la reconstitution d'espaces écologiques d'intérêt, notamment sur les zones humides des marais de la Mure et de Commun du Lac.

5

Moderniser les services publics

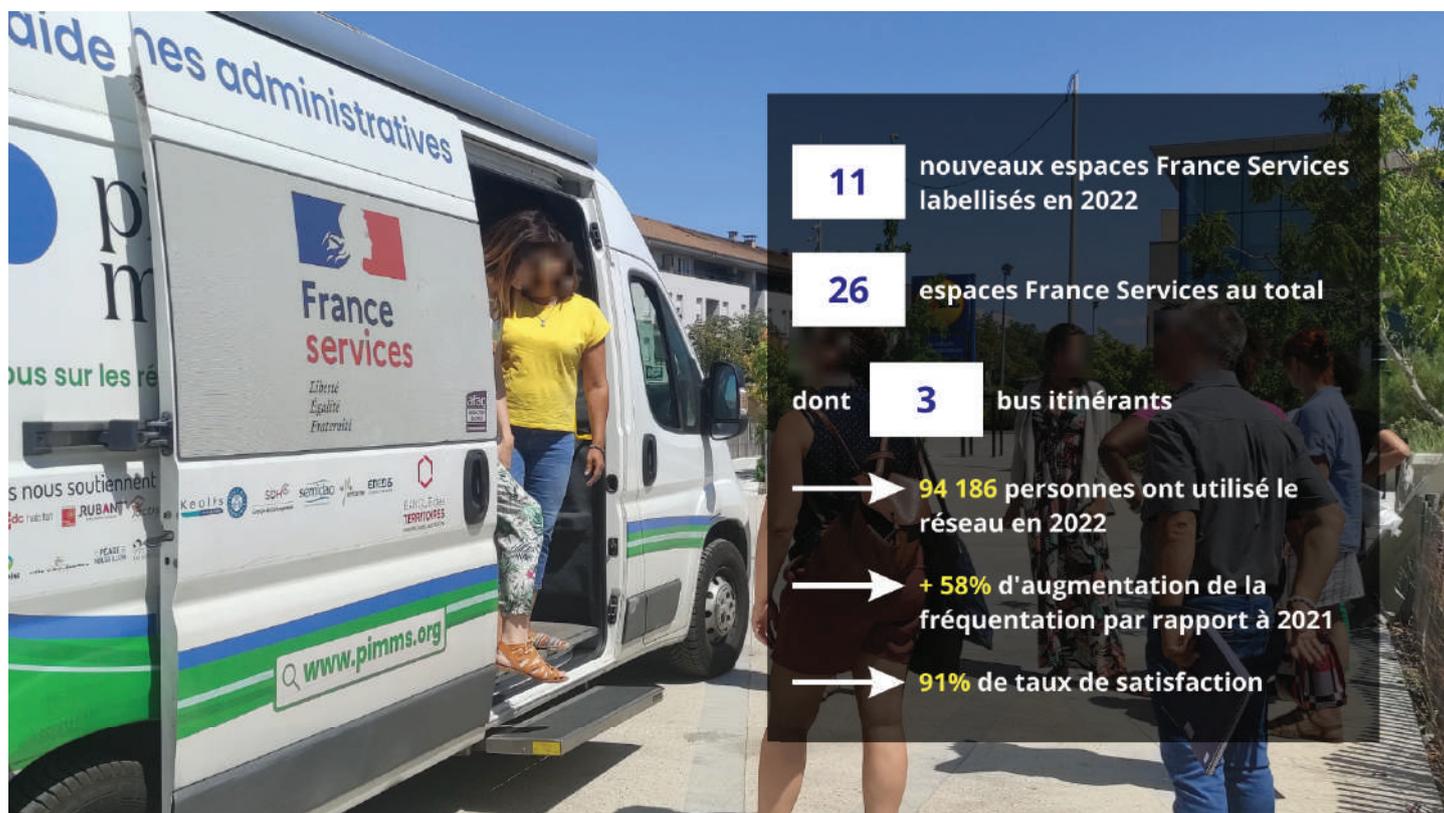


1 Faciliter l'accès aux services publics

Le développement du réseau France Services

Le réseau France Services permet à chaque citoyen, quel que soit son lieu de vie, d'être accueilli dans un lieu unique par des personnes formées pour effectuer les démarches du quotidien, et cela à moins de 30 minutes de chez lui.

Les espaces France Services regroupent une partie des missions de guichet assurés par trois ministères de l'État : le ministère de l'Intérieur, le ministère de la Justice et le ministère des Finances. Par ailleurs, ces lieux regroupent les services assurés par six opérateurs de l'État : la poste, pôle emploi, la caisse nationale des allocations familiales, l'assurance maladie, l'assurance retraite, et la mutualité sociale agricole. Certains services assurés par la Banque de France, comme l'assistance aux personnes surendettées, pourraient également être inclus à l'avenir dans l'ensemble des prestations de services publics assurées par les espaces France Services.



Inauguration maison France Services au Plateau-des-Petites-Roches



Inauguration maison France Services à Vizille

Le nouveau réseau de proximité des finances publiques

La direction départementale des finances publiques (DDFIP) a continué en 2022 à déployer son nouveau réseau de proximité au travers de la concentration de services de gestion, tout en renforçant sa présence grâce à la multiplication des points de contacts sur l'ensemble du département.

La participation des services de la DDFIP au dispositif « France Services » s'est traduite notamment par la tenue de permanences physiques par des agents des finances publiques, dans des zones rurales ou reculées, au moment de la campagne déclarative.

Le réseau des conseillers aux décideurs locaux offre une expertise renouvelée et renforcée aux élus et partenaires locaux sur les aspects financier, budgétaire et comptable au plus près de leurs préoccupations.

Cette réforme d'ampleur, qui sera finalisée en septembre 2023, a fait l'objet d'une large concertation ayant conduit à la signature de chartes d'engagements avec 17 des 18 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) que comprend le département de l'Isère.

Le partenariat national avec le réseau des buralistes permet aux Isérois de bénéficier de 250 nouveaux points de paiement de proximité agréés sur l'année 2022, avec un bilan très positif tant sur le nombre que sur les volumes de paiements.

Bilan des points de paiement de proximité agréés

45 500 paiements (+36 % par rapport à 2021)	3,8 M€ (+29 % par rapport à 2021)
--	--------------------------------------



Vidéo

Campus accompagnement étudiants étrangers

De l'accueil de guichet à l'accueil en mobilité, l'exemple du Groupement de gendarmerie départementale

La gendarmerie est passée de la logique de « l'accueil en guichet », à celle de « déplacement vers la victime » en créant des postes d'écoute mobile (centres commerciaux) ou de prise de plainte en mobilité.

En outre, une à deux demi-journées par semaine (en fonction de l'afflux de population), le chargé d'accueil, accompagné d'un autre gendarme, n'attend plus la venue de concitoyens mais va à leur rencontre via des patrouilles pédestres. S'adaptant en permanence, ils sont néanmoins en mesure de retourner rapidement à leur brigade en cas de nécessité.

La démarche de qualité des services d'accueil de la préfecture incarnée par le label qual-e-pref



Les services de la préfecture sont engagés dans une démarche de qualité de service en matière d'accueil physique, téléphonique et numérique des usagers depuis plusieurs années.

Le travail des agents de la préfecture pour améliorer cette qualité de service a été récompensé par l'obtention de la labellisation qual-e-pref en juin 2022.

Les mesures développées dans le cadre de l'obtention du label qual-e-pref seront désormais renforcées par le dispositif services publics +.

SERVICES PUBLICS+



Lancé, en 2022, il est centré sur l'expérience « usagers » pour des services publics toujours plus proches, plus efficaces et plus simples. Il vise à l'amélioration continue de l'accueil des usagers dans les administrations publiques par le développement d'actions adaptées, l'écoute de l'utilisateur et la communication des résultats des actions menées.

Le dispositif services publics + conduira à mettre en place courant 2023, sur l'ensemble des services territoriaux de l'État, un site internet permettant aux usagers de faire part de leurs témoignages sur leur expérience avec une administration afin qu'une réponse puisse leur être apportée. En outre, il s'agira de lancer une démarche d'amélioration continue de la qualité de service sur la base d'une auto-évaluation, devant conduire à la définition d'un plan d'actions, afin d'encore accroître la qualité des services publics dont la préfecture a la responsabilité.

2 Mesurer la performance de l'action publique

Créé en janvier 2021, le baromètre des résultats de l'action publique, consultable en ligne, présente l'avancement des politiques prioritaires du Gouvernement au niveau national et dans leurs territoires.

L'objectif : rendre compte aux Français des résultats de l'action publique dans leur département.

À l'heure actuelle, 17 politiques prioritaires pour le département de l'Isère sont suivies dans le baromètre de l'action publique. Ces politiques prioritaires couvrent différentes thématiques autour de 4 axes stratégiques.

Atteindre le plein emploi et réindustrialiser le pays	<ul style="list-style-type: none"> 14 980 nouveaux contrats d'apprentissage par an en Isère. 	<ul style="list-style-type: none"> Taux de chômage du département à 5,8 %, au plus bas depuis 40 ans.
Bâtir de nouveaux progrès et refonder nos services publics	<ul style="list-style-type: none"> 59,8 % des élèves de 6^e des établissements en réseau d'éducation prioritaire maîtrisent la fluence de lecture contre 55,6 % au niveau national. 	<ul style="list-style-type: none"> Présence de 65 maisons et centres pluri-professionnels de santé sur le territoire isérois.
Planifier et accélérer la transition écologique	<ul style="list-style-type: none"> Plus de 32 000 dossiers MaPrimeRénov' validés en Isère. 	<ul style="list-style-type: none"> 1441 points de recharge rapides pour véhicules électriques ouverts au public en Isère.
Renforcer l'ordre républicain et encourager l'engagement	<ul style="list-style-type: none"> 688 contrats d'engagement jeune (CEJ) en Isère. 	<ul style="list-style-type: none"> Moins de 7 jours pour obtenir une aide juridictionnelle contre plus de 12 jours au niveau national.

3 Moderniser le contrôle et le conseil financier des collectivités

La direction départementale des finances publiques (DDFIP) de l'Isère a poursuivi en 2022 les chantiers de modernisation de la sphère du secteur public local

→ Modernisation comptable, avec le déploiement de la nomenclature comptable M57 pour près de 535 budgets sur le territoire, soit près de 45 % d'entre eux, mais également l'expérimentation par quelques collectivités de démarches alternatives à la certification des comptes : attestation de fiabilité ou synthèse de la qualité comptable.

→ Développement de la dématérialisation des échanges comptables et des moyens modernes de paiement également, avec la progression du nombre de budgets locaux en dématérialisation totale (84 %), et le déploiement de nouveaux moyens modernes de paiement : 78 % des collectivités locales iséroises satisfont désormais aux obligations d'offre de paiement en ligne.

Pour accompagner au plus près les collectivités locales dans ces évolutions, la DDFIP s'appuie sur un réseau de 20 conseillers aux décideurs locaux répartis sur le territoire du département.

Les conseillers aux décideurs locaux sont des cadres de la DDFIP entièrement dédiés au conseil des collectivités locales. Ils se déplacent dans le département pour porter l'expertise de la DDFIP au plus près des maires et des élus locaux, afin de rationaliser leurs décisions.

Leur champ d'activité très varié comprend l'analyse financière, le conseil en matière d'ingénierie des process, de dématérialisation des procédures comptables, de mise en place de moyens modernes de paiement et de commande publique.



Vidéo
Conseiller
aux décideurs locaux

4 Les services de l'État en Isère

Les effectifs de l'État en Isère

Préfecture et sous-préfectures

Entité	Effectifs
Effectifs de la Préfecture de l'Isère et des sous-préfectures de La Tour-du-Pin et de Vienne	259

Directions et services départementaux interministériels

Entité	Effectifs
Direction départementale emploi, travail et solidarité (DDETS)	134
Direction départementale de la protection des populations (DDPP)	72
Direction départementale des territoires (DDT)	216
Secrétariat général commun départemental	91
Total	513

Forces armées et forces de l'ordre et de sécurité

Entité	Effectifs
Police nationale	978
Gendarmerie nationale	1616
Douanes	98
Personnels civils et militaires des forces armées	3920
Total	6612

Unités départementales des directions régionales

Entité	Effectifs
Délégation départementale de l'Agence régionale de santé (ARS)	55
Unité départementale de l'architecture et du patrimoine	7
Unité départementale de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL)	71
Total	133

Directions ministérielles et établissements publics de l'État

Entité	Effectifs
Direction départementale des finances publiques (DDFIP)	1425
Direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN)	206
Service départemental de l'Office français de la biodiversité (OFB)	23
Service départemental de l'Office national des combattants et victimes de guerre	3
Direction territoriale de Pôle emploi	821
Agence territoriale Isère de l'Office national des forêts (ONF)	122
Total	2600

Personnel enseignant et administratif

Entité	Effectifs
Enseignement scolaire	21032
Recherche et enseignement supérieur	110
Total	21142

Justice

Entité	Effectifs
Tribunaux judiciaires	407
Service administratif régional de la cour d'appel de Grenoble	45
Personnels des établissements pénitenciers	612
Direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse	118
Service pénitentiaire d'insertion et de probation de l'Isère	163
Tribunal administratif de Grenoble	72
Cour d'Appel de Grenoble	140
Total	1557

TOTAL GÉNÉRAL	32816
----------------------	--------------

Les données relatives aux effectifs sont exprimées en équivalent temps plein (ETP).



Directeur de publication :
M. Laurent PRÉVOST, préfet de l'Isère

Conception-réalisation :

Cabinet du préfet
Imprimerie préfecture

Crédits photos :

Services de l'État en Isère

PRÉFECTURE DE L'ISÈRE
12 place de Verdun – CS 71046
38021 Grenoble CEDEX 1
Tél. 04 76 60 34 00

RETROUVEZ L'ACTUALITÉ DES SERVICES
DE L'ÉTAT EN ISÈRE SUR :



@Prefet38



Prefet38



Prefet38



Préfecture
de L'Isère

<https://www.isere.gouv.fr/>